

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
PARTIE I – DÉCOUVRIR, PRODUIRE ET EXPORTER DU GAZ DANS UN CONTEXTE GÉOPOLITIQUE RÉGIONAL EN MOUVEMENT.....	7
CHAPITRE 1 – LES PREMIERS GISEMENTS APRES DE LONGUES DECENNIES DE RECHERCHE	8
1.1 – L’arrivée des compagnies étrangères dans un contexte politique favorable.....	8
1.2 – Les premières découvertes significatives	9
1.3 – Ébauche d’une stratégie énergétique régionale.....	10
CHAPITRE 2 – LA RUPTURE ENERGETIQUE ET GEOPOLITIQUE.....	12
2.1 – La fin des alliances historiques	12
2.2 – Conflit de délimitation maritime avec le Liban.....	14
2.3 – La naissance d’un nouvel axe Tel Aviv-Nicosie-Athènes	18
CHAPITRE 3 – LES AMBITIONS DANS LE DOMAINE DE L’EXPORTATION	19
3.1 – Les premières ambitions asiatiques limitées par le contexte énergétique mondial.....	20
3.2 – Satisfaire la demande palestinienne et jordanienne.....	22
3.3 – Chypre et la Grèce : la porte vers l’Europe	24
3.4 – Le retour de l’Égypte dans le marché régional.....	25
3.5 – Conclusion de la première partie.....	27
PARTIE 2 – INTÉGRER LES ENJEUX GAZIERS DANS LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES DES ÉTATS.....	29
CHAPITRE 4 – MUTATION ENERGETIQUE ET REFORME FISCALE EN ISRAËL.....	29
4.1 – Les risques et les avantages de l’indépendance électrique	30
4.2 – Repenser la fiscalité énergétique face à la pression des compagnies gazières	32
CHAPITRE 5 – L’ÉGYPTE, ENTRE DESILLUSION ET NOUVEL ESPOIR.....	34

5.1 – La mauvaise gestion gazière au début des années 2000	35
5.2 – Les ambitions internes avec Zhor	36
CHAPITRE 6 – LES SIMILITUDES LIBANO-CHYPRIOTES : IMPREPARATION ET REGAIN DE TENSION INTERNES	37
6.1 – Remise à niveau institutionnel.....	38
6.2 – Regain de tensions géopolitiques internes	40
CHAPITRE 7 – POUR LES PALESTINIENS : OBTENIR L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE POUR PREPARER L'INDEPENDANCE POLITIQUE	42
7.1 – La lente et difficile marche vers l'indépendance énergétique	42
7.2 – Entre autonomie et dépendance après les accords d'Oslo	43
CONCLUSION	47

Les problématiques des réserves gazières au large d'Israël, de Gaza, de l'Égypte, du Liban et de Chypre

INTRODUCTION

En quelques années, la Méditerranée orientale est devenue un territoire énergétique prometteur. L'Égypte, Israël, Chypre et la Palestine via la bande de Gaza, y ont jusqu'à présent découvert près de 2 000 milliards de m³ de gaz naturel et le même volume, ou presque, serait encore enfoui sous le plateau continental du bassin levantin. Pour cette raison, on assiste depuis 2010 à une augmentation significative des activités d'exploration et de forage au large de ces pays, y compris au Liban qui espère lui aussi faire une découverte d'envergure prochainement.

Si ces réserves sont importantes, il convient cependant de les resituer dans un contexte plus large afin de mesurer objectivement l'envergure de ce phénomène. Ainsi, à l'échelle planétaire, ces gisements et leur potentiel ne représentent que 1 % des réserves mondiales ; ils ne bouleverseront donc pas les grands équilibres mondiaux.

Ceci dit, on aurait tort de sous-estimer les conséquences géopolitiques et énergétiques de ces découvertes car elles soulèvent d'importants enjeux à l'échelle régionale. Ces gisements de gaz vont en effet s'inscrire dans la recomposition géopolitique régionale qui a lieu au moment de leur découverte et vont avoir un impact significatif sur celle-ci. Ils seront à la fois un motif d'accentuation de crises antérieures, une occasion de rapprocher davantage de nouveaux alliés et un prétexte pour accroître les tensions avec d'anciens partenaires.

Derrière l'enjeu géopolitique, il y a bien sûr l'enjeu énergétique. Ces milliards de m³ de gaz sont l'occasion pour les États qui les possèdent de générer d'importants profits en exportant une partie. En même temps que les relations diplomatiques se font et se défont, on assiste donc à l'élaboration de stratégies d'exportation d'énergie qui évoluent

au gré des événements politiques. L'État d'Israël a bénéficié d'une avance considérable sur ce terrain-là puisque c'est d'abord à l'intérieur de son territoire maritime que les premières grandes découvertes de gaz ont été réalisées. Mais la découverte d'un mégagisement au large des côtes égyptiennes à l'été 2015 change la donne.

Au-delà des enjeux régionaux, il y en a d'autres tout aussi essentiels qui se situent à une échelle locale. Il est en effet fondamental de s'intéresser aux conséquences qu'ont eues ces gisements sur la politique énergétique des différents États concernés. Comment comprendre les ambitions régionales des pays si l'on n'évoque pas l'évolution de leur secteur énergétique, tant sur le plan institutionnel, juridique, fiscal que des infrastructures ? Comment appréhender les tensions entre pays au sujet de découvertes offshore si l'on n'évoque pas les rivalités fortes qu'il existe à l'intérieur d'un pays pour l'exploitation de ce même gisement ?

C'est toute l'ambition de cette étude : évoquer l'ensemble des enjeux régionaux et locaux, géopolitique et énergétique que suscite la découverte de nombreux gisements de gaz naturel au large de la Méditerranée orientale.

Partie I – Découvrir, produire et exporter du gaz dans un contexte géopolitique régional en mouvement

Les récentes découvertes de gaz naturel en Méditerranée orientale méritent qu'on s'y intéresse pour trois raisons. D'abord, parce qu'elles ont lieu dans un espace maritime qui n'a jamais été connu pour ses richesses d'hydrocarbures, malgré de très nombreuses opérations d'exploration. Nous verrons donc dans quel contexte technique et politique ont pu avoir lieu ces découvertes (chapitre 1).

Ensuite, ces découvertes ont lieu au large d'une des régions les plus conflictuelles du monde, rythmée par des décennies de rivalités, dont le fameux conflit israélo-arabe. Or c'est précisément au large de l'État d'Israël que les découvertes les plus significatives sont apparues. Ces gisements gaziers vont inéluctablement contribuer à redessiner les rapports de force régionaux (chapitre 2).

Enfin, même si les volumes découverts ne permettent pas aux pays du bassin levantin de rivaliser avec l'Iran, la Russie ou le Qatar – qui détiennent à eux trois plus de 50 % des réserves mondiales de gaz –, les États de la Méditerranée orientale s'organisent néanmoins pour devenir des exportateurs suffisamment efficaces pour constituer une source régulière et sécurisée d'approvisionnement en gaz pour la région, mais également pour l'Union européenne (chapitre 3).

Chapitre I – Les premiers gisements après de longues décennies de recherche

Le Proche-Orient a longtemps été considéré comme le parent pauvre du Moyen-Orient dans le domaine énergétique. D'un point de vue géologique en effet, cette zone appartient davantage au bassin méditerranéen qu'à l'ensemble arabo-persique, largement plus riche en hydrocarbures¹. Avant 1990, cette zone est donc largement sous-estimée et sous-exploitée : peu de projets d'exploration sont menés par les États, et les investissements du secteur privé y sont faibles. À cela s'ajoute un contexte géopolitique conflictuel où se sont multipliés les conflits entre États voisins, ce qui n'aide en rien le développement de projets énergétiques d'envergure. Néanmoins, des explorations ont bien eu lieu. En 1947 par exemple, quelques concessions d'exploration en Palestine sous mandat britannique avaient été obtenues par une filiale de l'Iraq Petroleum Company, mais les projets ont vite été interrompus par la Première guerre israélo-arabe (1947-1949).

1.1 – L'arrivée des compagnies étrangères dans un contexte politique favorable

Il faut attendre la décennie 1990 pour que les enjeux gaziers parviennent à émerger dans la région grâce à l'entrée de deux compagnies étrangères au large des côtes israéliennes et palestiniennes : British Gas et l'américain Noble Energy. Ces deux sociétés vont être les véritables pionniers en matière d'exploration et d'investissement dans cette zone.

Des études menées par des géologues israéliens au début des années 1990 révèlent en effet l'existence de plusieurs poches de taille modérée au sud de la côte méditerranéenne du pays. Aussi, British Gas se positionne-t-elle pour obtenir des droits d'exploration dans cette zone peu éloignée de l'Égypte où elle est déjà présente, tandis que Noble Energy y est invité par une entreprise israélienne locale : Delek Energy. Depuis des décennies, des compagnies israéliennes forent leur plateau continental, en vain. Les nouvelles études aident à convaincre ces compagnies étrangères d'obtenir des droits de concession dans le territoire maritime d'Israël, mais pas seulement.

Depuis plusieurs mois, on assiste à une situation d'apaisement entre Israéliens et Palestiniens, lesquels s'engagent dans le processus de paix qui aboutira, le 9 septembre 1993, aux accords d'Oslo. Malgré un équilibre régional encore fragile (assassinat d'Yitzhak Rabin en 1995, vague d'attentats-suicides en Israël organisés par le Hamas et le Jihad islamique, bombardement du pays par le Hezbollah libanais), les nouvelles perspectives

¹ Les seules régions pétrolifères du pourtour méditerranéen sont la Libye, l'Algérie, le désert occidental égyptien, le delta du Nil et le Sinaï, qui d'un point de vue géologique, bénéficient de caractéristiques plus favorables comme la présence de larges couches granitiques qui ont permis la constitution de bassins sédimentaires où ont pu se former et se conserver les hydrocarbures.

énergétiques du bassin du Levant attirent les compagnies étrangères, dont les explorations offshore ne vont pas tarder à porter leurs fruits. Des gisements (Or, Noa) sont ainsi découverts dès 1999 par le consortium israélo-américain, composé des compagnies Noble Energy et Delek Energy. Faute de rentabilité économique, leurs exploitations sont ajournées, sans toutefois entacher la motivation des compagnies.

1.2 – **Les premières découvertes significatives**

Quelques mois plus tard, au début de l'année 2000, les premières découvertes de gisements de gaz économiquement rentables sont annoncées. En mars, à 25 kilomètres de la ville israélienne d'Ashkelon est ainsi mis au jour le gisement Mari-B par le consortium que forment Delek Energy et Noble Energy. Fort de ses 30 milliards de m³ de gaz, la découverte de Mari-B est un événement historique pour Israël qui peut désormais envisager de produire une partie de son énergie.

Quelques semaines plus tard, en été, un autre gisement d'envergure est découvert au large des côtes de la bande de Gaza par la compagnie British Gas qui détient, depuis 1999, les droits d'exploration de l'intégralité de son territoire maritime. Situé à 35 kilomètres des côtes, ce gisement – dénommé Gaza Marine – contient près de 40 milliards de m³ de gaz, une quantité très largement supérieure aux besoins de l'économie palestinienne. Comme en Israël, cette découverte suscite beaucoup d'espoir. Yasser Arafat, alors président de l'Autorité palestinienne, fait un discours – la veille du déclenchement de la seconde Intifada – sur le potentiel économique et politique de ce gisement qui ouvrirait ainsi de sérieuses perspectives pour la construction de l'État de Palestine.

En Israël, cette découverte laisse amère une partie de la classe politique comme certaines compagnies gazières qui contestent la souveraineté palestinienne sur la partie du territoire maritime où se situe Gaza Marine². Au-delà de l'exploitation de ce gisement, ces acteurs sont inquiets au sujet d'autres gisements limitrophes à la frontière maritime israélo-palestinienne (Nir, Noa, Or) car une partie pourrait déborder dans les eaux palestiniennes. Si tel était le cas, faudrait-il partager les ressources avec l'Autorité palestinienne ?

² L'accord Gaza-Jéricho de 1994 détermine une zone maritime qu'Israël concède à l'Autorité palestinienne créée l'année précédente. Or selon cet accord, il ne s'agit que d'une zone allant jusqu'à 20 miles nautiques (37 kilomètres) « ouverte à la pêche, aux loisirs et aux activités économiques ». Gaza Marine se trouve au-delà de cette zone, mais lorsque l'Autorité palestinienne confie à British Gas l'exploration de toute la zone maritime de Gaza, l'État d'Israël ne s'y oppose pas.

1.3 – Ébauche d'une stratégie énergétique régionale

D'autres en Israël voient la découverte de Gaza Marine comme une opportunité économique, énergétique et politique. Ce gisement pourrait en effet être l'occasion de nouer un partenariat solide avec l'Autorité palestinienne, ce qui créerait une situation d'interdépendance positive pour relancer le processus de paix. En outre, en cas d'accord d'importation de gaz palestinien par Israël, ce dernier pourrait diversifier ses sources d'approvisionnements en gaz et ainsi soulager son unique gisement. Cette stratégie de diversification des sources de gaz envisagée avec les Palestiniens l'est aussi depuis plusieurs années avec l'Égypte qui dispose d'importantes réserves.

Mais à peine les projets commencent-ils à émerger que le contexte géopolitique change brutalement avec le déclenchement de la seconde Intifada en octobre 2000. Cette situation rend complexe tout accord israélo-palestinien sur le gaz, même si les négociations n'ont jamais cessé jusqu'à aujourd'hui, en vain (voir *tableau de synthèse ci-dessous*).

Avec l'Égypte, le projet d'importation prend plus de temps, mais finit par aboutir. Dès 2001, la Compagnie israélienne d'électricité (IEC) signe un premier accord avec Le Caire pour l'achat de gaz, confirmé en 2005. En parallèle, les deux pays se sont entendus pour étendre un projet de gazoduc régional mené par l'Égypte pour se connecter à ses voisins arabes : l'Arab Gas Pipeline. Pensé pour permettre au Caire d'exporter son gaz vers la Jordanie, le Liban et la Syrie, une branche reliant El-Arish (Égypte) à Ashkelon (Israël) est créée pour faciliter les exportations vers Israël. Il faudra néanmoins attendre 2008 pour que les exportations égyptiennes vers Israël soient effectives car au Caire, l'opposition dirigée par les Frères musulmans conteste cet accord. Au-delà des crispations politiques que suscite chez une partie de la classe politique et de la population égyptienne un partenariat gazier avec Israël, il y a une problématique économique forte. Le gouvernement est en effet accusé de brader son gaz naturel à Israël³. L'affaire est portée devant les tribunaux qui valident finalement l'accord avec l'État hébreu.

Cet accord permet au secteur énergétique israélien d'allonger la durée de vie de son unique gisement de gaz. Car depuis le déclenchement de la seconde Intifada, le rythme des explorations offshore connaît un ralentissement en raison de la dégradation de la situation politique. Pendant presque une décennie, les projets d'explorations en Méditerranée sont pour ainsi dire à l'arrêt et aucun gisement d'envergure n'est découvert.

³ Une accusation qui n'est pas sans fondement : alors que l'unité de gaz (le mbtu pour *million british thermal unit*) se vend entre 6 et 8 dollars, Le Caire le vend à 2,75 dollars. Le gouvernement égyptien a longtemps justifié ce prix en évoquant l'abondance de ses gisements, mais une enquête dans un journal israélien au printemps 2012 révèle qu'une vaste corruption de tous les acteurs égyptiens proches du dossier serait à l'origine du prix, « Mubarak cleared of corruption charges in gas deal with Israel », *Haaretz*, 3 juin 2012.

**Tableau n° 1 : RÉSUMÉ D'UNE DÉCENNIE DE NÉGOCIATIONS ISRAËLO-PALESTINIENNES
AU SUJET DE GAZA MARINE (2000-2009)**

Année	Calendrier politique	Calendrier énergétique
2000	<u>Juillet</u> : Échec des négociations de paix israélo-palestiniennes (Oslo II). <u>28 Septembre</u> : Déclenchement de la seconde Intifada. Rupture des négociations entre Israël, l'Autorité Palestinienne (AP) et British Gas (BG).	<u>Février</u> : Découverte du gisement Mari-B par Israël (30 mds m ³) <u>Été</u> : découverte de Gaza Marine (35 mds m ³). Première tentative d'accord entre Israël, BG et l'AP sur Gaza Marine.
2001	<u>Février</u> : Élection d'Ariel Sharon au poste de Premier ministre.	Ariel Sharon refuse d'acheter « du gaz importé de Palestine ».
2002	Augmentation significative des attentats en Israël.	2^{ème} tentative d'accord sur la vente de Gaza Marine.
2003	<u>Février</u> : Réélection d'Ariel Sharon au poste de Premier ministre. Contexte sécuritaire mauvais.	<u>Août</u> : Veto du Premier ministre israélien sur l'achat de gaz palestinien.
2004	<u>Août</u> : Annonce du retrait des implantations israéliennes de la bande de Gaza par Ariel Sharon.	Début de l'exploitation du gisement Mari-B par Israël. Détérioration des relations entre Israël et British Gas.
2005	<u>Début d'année</u> : rencontre entre Ariel Sharon et Mahmoud Abbas, fin de la 2 ^{nde} intifada. <u>Été</u> : Retrait effectif de la bande de Gaza.	<u>Juin</u> : Mémoire d'accord entre BG, le Fonds d'Investissement palestinien (FIP), et l'Égypte pour la vente du gaz palestinien. <u>Juillet</u> : Accord israélo-égyptien pour la vente de gaz.
2006	<u>5-6 Janvier</u> : Ariel Sharon est plongé dans un coma artificiel. Ehoud Olmert devient Premier ministre par intérim. <u>25 Janvier</u> : Victoire du Hamas aux élections législatives palestiniennes. Rivalités Fatah/Hamas.	<u>Janvier</u> : Ehoud Olmert envoie une lettre à British Gas pour relancer les négociations. <u>Février</u> : Fin du projet d'accord entre BG et l'Égypte pour la vente de Gaza Marine. <u>Mai</u> : 3^{ème} tentative d'accord entre Israël, l'AP et BG pour Gaza Marine.
2007	<u>Février</u> : accord de La Mecque (entente inter-palestinienne). <u>Juin</u> : Putsch du Hamas dans la bande de Gaza.	<u>Juin</u> : Le Hamas dénonce les accords sur Gaza Marine. <u>Décembre</u> : Nouvel échec des négociations sur la vente du gaz palestinien (problème lié au prix). BG ferme ses bureaux à Tel-Aviv.
2008	<u>Décembre</u> : Non-renouvellement de la trêve par le Hamas. Début de l'Opération Plomb durci.	<u>Juin</u> : 4^{ème} relance des négociations de vente du gaz palestinien par le Premier ministre britannique (Tony Blair). Retour de BG dans les négociations. Signature d'une trêve de six mois entre Israël et le Hamas. <u>Novembre</u> : Nouvel échec des négociations.
2009	<u>18 janvier</u> : Fin de l'Opération Plomb durci.	<u>18 janvier</u> : Découverte de deux importants gisements de gaz au large de Haïfa et de Hadera (280 mds m ³).

Chapitre 2 – La rupture énergétique et géopolitique

Ce n'est qu'au début de l'année 2009 que le potentiel énergétique du bassin levantin se révèle véritablement. En janvier de cette année, le consortium israélo-américain à l'origine de la découverte de Mari-B annonce la mise au jour d'un gisement de taille cinq fois supérieure à plus de 90 kilomètres des côtes israéliennes. Estimées au départ à plus de 150 milliards de m³, les réserves de ce gisement appelé Tamar ont été depuis réévaluées à 280 milliards⁴. Cette découverte crée l'enthousiasme dans les milieux politiques et gaziers : non seulement Tamar permettra d'assurer l'autosuffisance en gaz pendant des décennies, mais il ouvrira également des perspectives d'exportation. Quelques mois plus tard, un plus petit gisement – Dalit, 15 milliards de m³ – est découvert à proximité, ce qui renforce l'idée que la Méditerranée orientale n'a pas livré toutes ses richesses.

La découverte de Tamar suscite un intérêt au-delà de la région puisque le Bureau d'étude géologique américain décide de se pencher sur les potentielles réserves d'hydrocarbures de ce bassin levantin. En mars 2010, il publie un rapport⁵ qui installe définitivement ce territoire maritime comme un espace riche en énergie, avec un potentiel estimé à plus de 3 500 milliards de m³ de gaz naturel – au moment de la publication du rapport, moins de 10 % de ce potentiel a été découvert. Et en effet, quelques mois plus tard, en juin 2010, Noble Energy et Delek Energy annoncent la découverte d'un nouveau gisement de gaz d'envergure : Léviathan, situé à 130 kilomètres des côtes israéliennes, contenant plus de 450 milliards de m³ – il a été réévalué depuis à plus de 600 milliards⁶. Cette nouvelle découverte confirme ainsi le nouveau statut d'Israël en Méditerranée et marque en cela une rupture énergétique qui ouvre des perspectives économiques et stratégiques. Mais la découverte de gisements de gaz d'envergure s'accompagne d'un bouleversement géopolitique majeur qui compromet certains projets.

2.1 – La fin des alliances historiques

Depuis les années 1980, les relations diplomatiques des pays du bassin levantin sont marquées par deux alliances structurelles fortes : celles entre l'Égypte et Israël depuis le traité de paix de 1979, et celles entre Israël et la Turquie qui s'intensifient à partir des années 1990. Or ces deux alliances sont au bord de la rupture au moment même où les perspectives énergétiques régionales s'ouvrent. La dégradation de ces relations n'est toutefois pas, précisons-le, une conséquence de la situation énergétique, mais elle aura un impact sur le développement des projets gaziers.

⁴ Delek Drilling, « Tamar – Building energy independence », consulté le 23 janvier 2018.

⁵ United States Geological Survey, « Assessment of Undiscovered Oil and Gas Resources of the Levant Basin Province, Eastern Mediterranean », mars 2010, disponible sur : <https://pubs.usgs.gov>.

⁶ Delek Drilling, « Leviathan gas field », consulté le 23 janvier 2018.

Avec la Turquie, les relations commencent à se dégrader dès 2002 avec l'arrivée au pouvoir du parti islamo-conservateur AKP (Parti pour la Justice et le Développement) et la nomination l'année suivante de son chef, Recep Erdogan, au poste de Premier ministre. Progressivement, une nouvelle ligne diplomatique prône un rapprochement avec les voisins arabes pour accroître l'influence du pays dans son environnement proche ; c'est la politique affichée du « zéro problème avec les voisins »⁷. La relation privilégiée avec Israël est alors perçue comme un obstacle à cette politique, ce qui explique les nombreux accrochages diplomatiques qui s'accumulent entre les deux pays⁸. Mais c'est en mai 2010, quelques jours avant l'annonce de la découverte de Léviathan, que la rupture est véritablement consommée entre Ankara et Tel Aviv : alors qu'une flottille quitte la Turquie à destination de la bande de Gaza pour forcer le blocus israélien, l'État hébreu décide de l'intercepter lors d'une opération militaire qui coûte la vie à neuf citoyens turcs. Aussitôt, de nombreux partenariats sont gelés : les entraînements militaires communs sont interrompus, les avions de chasse israéliens sont interdits de survoler l'espace aérien turc et tous les projets énergétiques s'effondrent, notamment celui de construction d'un gazoduc sous-marin pour relier les deux pays.

Quelques mois plus tard, c'est avec l'Égypte que la tension monte en raison d'un changement politique interne au pays. La relation privilégiée que Le Caire entretient avec Tel Aviv s'arrête brusquement au début de l'année 2011, lorsque le président Hosni Moubarak est renversé par une partie de la population suite aux manifestations de la place Tahrir (Printemps arabe). La période d'instabilité politique qui commence alors fragilise les relations avec Israël. Une douzaine d'attaques contre l'Arab Gas Pipeline dans le Sinai interrompt les livraisons de gaz égyptien vers Israël tandis qu'en septembre 2011, l'ambassade d'Israël au Caire est prise d'assaut par plus de 3 000 manifestants qui seront finalement stoppés par le gouvernement de transition à la suite de pressions américaines. L'année suivante, un nouveau président égyptien issu des Frères musulmans, Mohammed Morsi, est élu, ce qui laisse craindre une remise en cause du traité de paix avec Israël. D'autant que quelques semaines plus tôt, les autorités égyptiennes ont décidé d'annuler le contrat gazier datant de 2005 avec Israël. Cette décision est davantage le reflet d'un choix pragmatique du gouvernement égyptien, lié à des raisons énergétiques internes, plutôt qu'une véritable réorientation stratégique du nouveau pouvoir égyptien vis-à-vis d'Israël (nous y reviendrons dans le chapitre 5).

La fin des bonnes relations entre Israël et ses deux partenaires turc et égyptien assombrit les perspectives énergétiques. En effet, Le Caire et Ankara étaient deux acteurs incontournables dans la stratégie gazière qu'Israël espérait mettre sur pied. Avec les importations de gaz égyptien, l'État hébreu a en effet pu démarrer sa transition électrique du charbon vers le gaz tout en ménageant l'unique gisement gazier israélien (Mari-B) avant

⁷ Ministère des Affaires étrangères turc, « La politique de "zéro problème" avec nos voisins », consulté le 23 janvier 2018.

⁸ Pierre Razoux, « Quel avenir pour le couple Turquie-Israël ? », *Politique étrangère*, 2010.

la mise en exploitation de Tamar (qui a débuté en 2013). Enfin, l'Égypte lui ouvrait des perspectives en termes d'exportation sous forme liquide grâce à l'utilisation d'infrastructures existantes. La Turquie, quant à elle, aurait pu permettre à Israël d'être relié à son réseau de pipelines dans le cadre d'un projet de connexion sous-marine, lui offrant ainsi une route pour exporter son gaz vers l'Europe ou pour importer de l'énergie directement depuis l'Europe centrale ou le Caucase.

Au-delà des relations diplomatiques entre ces trois pays, c'est toute la région qui connaît un bouleversement à partir de l'année 2010. En Syrie, les manifestations contre le régime qui démarrent au mois de mars 2011 dégénèrent rapidement en guerre civile dont l'ampleur s'élargit à mesure que des acteurs extérieurs, soutiens ou opposants au régime d'Assad, s'invitent dans le conflit. À partir de cette année aussi, profitant de l'instabilité politique en Égypte, des navires de guerre iraniens font leur entrée en Méditerranée orientale en passant par le canal de Suez, une première depuis la révolution islamique de 1979. Parallèlement, des navires russes circulent davantage dans ces eaux méditerranéennes pour soutenir le régime d'Assad. Incontestablement, ces bouleversements géopolitiques dans la région, bien que sans lien direct avec les enjeux énergétiques, doivent être intégrés dans les stratégies régionales.

C'est dans ce contexte déjà tendu que s'ouvre un nouveau front dans les relations conflictuelles israélo-libanaises : celui lié à la délimitation de leur frontière maritime.

2.2 – Conflit de délimitation maritime avec le Liban

Plus de soixante ans après sa création, l'État d'Israël n'a toujours pas signé d'accord de délimitation maritime avec ses voisins au moment de la découverte de Tamar (2009) et de Léviathan (2010). Les frontières de sa zone économique exclusive (ZEE) ne sont entérinées par aucun accord bilatéral et le pays se contente de lignes d'équidistance tracées selon les règles du droit international et qui, jusque-là, n'ont été contestées par aucun de ses voisins. Le peu d'intérêt que représentaient les enjeux maritimes pour ces derniers explique largement ce *statu quo*.

Mais la situation change avec la découverte de Tamar qui se situe à près de 100 kilomètres des côtes israéliennes. Chypre et le Liban s'interrogent alors sur la souveraineté de ce gisement et notamment sur la possibilité qu'une partie de celui-ci se trouve dans leur propre zone économique exclusive ; et l'interrogation s'accroît avec la découverte de Léviathan.

Avec Nicosie, le sujet est rapidement clos grâce à la signature d'un accord de délimitation maritime (décembre 2010) à la suite de plusieurs mois de discussions. Avec Beyrouth, la situation est plus compliquée en raison des nombreux conflits existants avec Israël et du fait que le Liban ne reconnaît pas l'État hébreu.

Aussi en juillet 2010, Beyrouth dépose à l'Organisation des Nations Unies (ONU) la liste des coordonnées géographiques délimitant sa zone économique exclusive avec Chypre et « la Palestine ». Or, le point tripartite censé se situer à la croisée des frontières israélo-chyprio-libanaises n'est pas au même endroit que celui qu'ont déterminé Israël et Chypre dans leur accord de décembre 2010. Le point libanais (Point 23) se situe 17 kilomètres plus bas que celui de l'accord israélo-chypriote (Point 1), ce qui crée en mer une zone contestée de 850 kilomètres-carrés. À l'été 2011, Israël décide également de déposer à l'ONU le tracé de ce qu'il considère être sa frontière maritime, reprenant le point 1 de son accord avec Chypre comme point tripartite.

Si Beyrouth et Tel Aviv s'accordent à prendre comme point de référence de leur frontière maritime la ville de Ras al-Naqoura (Point B1), ils s'opposent sur l'inclinaison que la ligne doit adopter lorsque celle-ci s'enfonce en mer pour croiser la frontière maritime chypriote. Israël s'appuie sur l'accord de délimitation maritime signé le 17 janvier 2007 entre Chypre et le Liban qui détermine la frontière maritime entre Nicosie et Beyrouth. Dans cet accord, le point terminal au sud de cette frontière définit *de facto* le point tripartite à l'intersection des frontières maritimes entre Chypre, le Liban et Israël. Aussi dans leur accord de 2010, Israël et Chypre ont repris ce point pour déterminer leur frontière. Du point de vue israélien, le Liban conteste donc aujourd'hui un point qu'il a validé dans son accord de 2007 avec Chypre (*voir carte*).

Côté libanais, la lecture de ce contentieux est un peu différente. Beyrouth, qui rappelle que l'accord de 2007 avec Chypre n'a jamais été ratifié par son Parlement, précise que le Point 1 a toujours été considéré comme une solution intermédiaire, dans l'attente d'une solution avec Israël⁹. Les raisons qui ont poussé le pays à valider la localisation de ce point divergent : certains parlent d'une faute¹⁰, quand d'autres évoquent la volonté du gouvernement libanais d'alors de ménager son voisin israélien, quelques mois après le conflit israélo-libanais de l'été 2006¹¹.

À ce jour, le différend n'est toujours pas réglé et l'absence de relations entre les deux pays complique la situation. En outre, le Tribunal international du droit de la mer, créé précisément pour résoudre ces litiges par la convention de Montego Bay (1982), ne peut être saisi car Israël ne l'a pas signé et n'est donc pas soumis à sa juridiction. De même, les Nations Unies, sollicitées par le Liban, ont refusé de s'immiscer dans la délimitation de la frontière maritime, rappelant que le mandat de l'organisation internationale au Liban via la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), s'il consiste bien à surveiller les côtes du pays conformément à la résolution 1701 adoptée le 11 août 2006

⁹ Lettre du ministre libanais des Affaires étrangères adressée au Secrétaire général des Nations Unies le 20 juin 2011.

¹⁰ Matt Nash, « Points of Contention », NOW Lebanon, 13 juillet 2011. « Mohammad Kabbani, head of parliament's Public Works and Energy Committee, told NOW Lebanon that using Point 1 was a mistake ».

¹¹ Nizar Abdel-Kader, « Potential Conflict between Lebanon and Israel Over Oil and Gas Resources: A Lebanese Perspective », *Defense Magazine*, 1^{er} octobre 2011.

par le Conseil de Sécurité, n'a toutefois pas pour objectif de tracer des frontières maritimes.

Pour autant, d'autres solutions existent à l'intérieur des traités qu'ont signés les États. L'accord israélo-chypriote de 2010 prévoit que les points terminaux de la frontière (et donc le fameux Point I en cause) « *pourraient être reconsidérés et/ou modifiés si nécessaire à la lumière d'un futur accord concernant la délimitation de la zone économique exclusive à atteindre par les trois États concernés pour chacun desdits points* »¹². De même, lorsqu'Israël dépose les frontières de sa zone économique exclusive en juillet 2011, il précise que « *les coordonnées géographiques du Point I pourront être reconsidérées et/ou modifiées si nécessaire à la lumière d'un futur accord sur ce point* ». La conciliation et la négociation entre chacun des trois États impliqués dans ce contentieux sont donc prévues et même recommandées, mais faute de relations diplomatiques pacifiées, ces solutions semblent compliquées à mettre en œuvre.

Le Liban a donc tenté une troisième voie de recours en demandant une médiation des États-Unis lesquels, compte tenu du caractère explosif du litige, ont accepté. Dès 2010, un envoyé spécial prend en main le dossier et multiplie les voyages entre Beyrouth et Tel Aviv. En 2014, une proposition américaine qu'auraient acceptée Israël et le Liban, a conduit les deux États à s'engager à ne pas forer à l'intérieur de la zone disputée tant que le conflit frontalier ne serait pas réglé¹³ ; un engagement qui semble être respecté à ce jour.

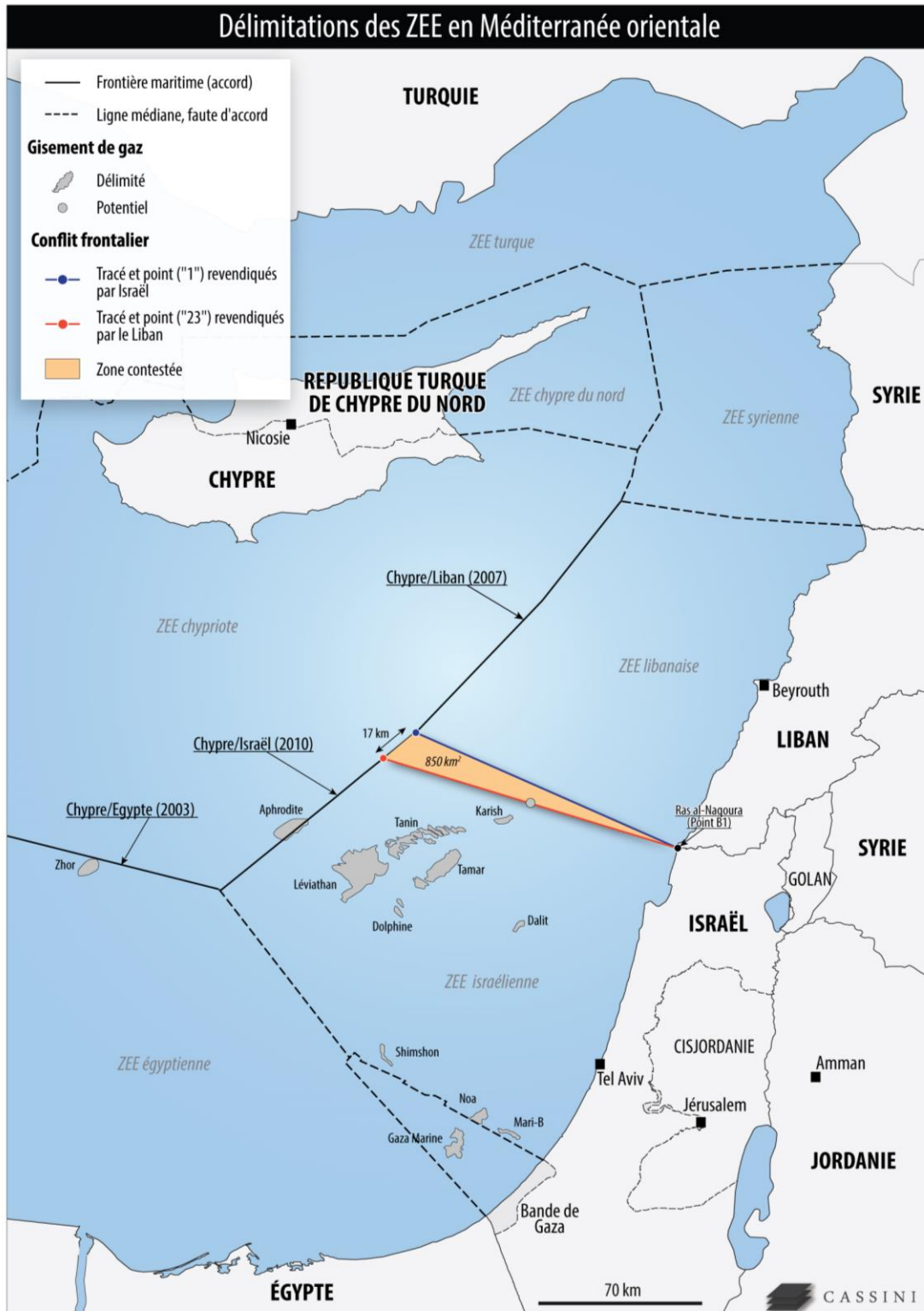
Toutefois, si cette proposition évite l'escalade, elle ne résout néanmoins pas le litige. Au début de l'année 2018, aucun accord officiel ne délimite de manière claire la frontière maritime entre les deux pays. Les négociations sont d'autant plus tendues qu'elles soulèvent la question des ressources énergétiques dont peuvent disposer les États. En effet, les gisements d'importance ont été découverts dans des blocs d'exploitations se trouvant proches de la frontière, tandis que d'autres gisements potentiels se situeraient dans les blocs adjacents qui ont déjà été attribués (*Alon D* en Israël et le *Bloc 9* au Liban). Si Israël et le Liban ont chacun décidé d'attribuer des concessions d'exploration à des compagnies, aucun des deux États n'a pour l'instant commencé d'activités de forage, par crainte de soulever le mécontentement de l'autre partie. Israël a d'ailleurs interdit à ses compagnies nationales de commencer les opérations de forage.

De son côté, le Liban continue de sélectionner des compagnies répondant à son appel d'offres pour l'exploration de certaines concessions. Plusieurs grandes entreprises comme ENI, Total, Shell, ExxonMobil, Chevron ou encore Pétrobras sont candidates

¹² « *could be reviewed and/or modified as necessary in light of a future agreement regarding the delimitation of the Exclusive Economic Zone to be reached by the three states concerned with respect to each of the said points* » (Article 1, para. e).

¹³ Osama Habib, « Nazarian to delay gaz auction again », *The Daily Star*, 7 août 2014.

dans les blocs 8 et 10 qui sont limitrophes à la frontière maritime avec Israël. Rien n'est donc réglé sur le plan juridique alors que la pression pour explorer ce territoire maritime ne cesse de monter. Ce litige frontalier reste donc une source de conflit non négligeable à court et moyen termes.



Année	Événements
Janvier 2007	Accord de délimitation maritime entre Chypre et le Liban qui définit un point tripartite à l'intersection des frontières maritimes entre Chypre, le Liban et Israël. Jamais ratifié par le Parlement libanais.
Juin 2010	Découverte du gisement Léviathan dans la ZEE israélienne.
Juillet 2010	Le Liban dépose à l'ONU la délimitation de sa ZEE avec Chypre et « la Palestine » (point 17).
Décembre 2010	Rapprochement Nicosie / Tel Aviv et signature d'un accord de délimitation maritime (point 1) qui s'appuie sur l'accord de 2007 signé entre Chypre et le Liban.
Été 2011	Israël dépose à l'ONU le tracé de sa ZEE correspondant à celui déterminé dans l'accord avec Chypre (point 1).
2014	Proposition américaine : engagement d'Israël et du Liban à ne pas forer à l'intérieur de la zone disputée tant que le conflit frontalier ne serait pas réglé.
2018	Aucun accord officiel de délimitations frontalières (<i>statu quo</i>).

2.3 – La naissance d'un nouvel axe Tel Aviv-Nicosie-Athènes

Dans un contexte géopolitique tendu où Israël voit son horizon régional s'étrécir, ce dernier engage un changement d'alliance en direction de Chypre et de la Grèce afin de contrebalancer la perte de ses alliés historiques. Le rapprochement avec ces deux pays n'était pas évident en raison du partenariat stratégique qu'avait noué l'État hébreu avec la Turquie. Depuis 1980, cette alliance israélo-turque irritait Chypre dont le territoire est divisé en deux depuis l'intervention d'Ankara en 1974 contre la volonté d'un groupe d'officiers chypriotes de rattacher l'île à la Grèce.

Cette situation avait largement incité le gouvernement chypriote à prendre systématiquement position pour les Palestiniens face à Israël. Les accords d'Oslo en 1993 améliorent quelque peu leur relation – nomination d'un ambassadeur chypriote à Tel Aviv en 1993, puis signature d'une série d'accords culturels et économiques en 1994. Mais c'est surtout la brouille diplomatique avec la Turquie à l'été 2010 (épisode de la flottille pour Gaza) qui réconcilie Israël et Chypre. Désormais, plus rien ne s'oppose à leur rapprochement. Pour Israël, cela va d'abord lui permettre de régler la question de la délimitation d'une partie de sa frontière (accord en décembre 2010), ce qui facilitera par la suite les projets dans le domaine militaire et énergétique. Mais ces derniers sont d'autant plus prometteurs qu'ils sont pensés avec le principal allié de Chypre : la Grèce. C'est véritablement ce pays qui donne aux projets énergétiques et militaires israélo-chypriotes toute leur profondeur stratégique. Or, pour les mêmes raisons que Chypre, l'alliance israélo-grecque n'était pas naturelle : l'alliance israélo-turque a longtemps cantonné les relations entre les deux pays à un niveau faible. L'amélioration dans les années 1990 (signature d'accords de coopération) ne résiste pas à la politique pro-palestinienne du Premier ministre Andréas Papandreou.

Mais comme avec Chypre, le gel des relations israélo-turques à l'été 2010 rapproche les deux pays. Dès juillet, le Premier ministre grec George Papandreou (le fils d'Andréas) effectue une visite en Israël pour officialiser ce rapprochement ; une action diplomatique que fera le Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahu, le mois suivant.

Ce nouveau partenariat est marqué, dès le départ, par une coopération dans le domaine de la défense. Pour faire face à l'interdiction turque faite aux pilotes de chasse israéliens de s'entraîner dans le vaste espace aérien anatolien (750 000 km²), la Grèce offre à son nouvel allié le sien ; près de 300 000 km², ce qui est toujours presque dix fois supérieur à celui d'Israël. Dans la foulée, la Grèce est invitée à remplacer la Turquie dans un exercice commun que les armées turques et israéliennes avaient l'habitude de réaliser avec leur partenaire américain (*Anatolian Eagle*). Avec Chypre, des coopérations similaires sont réalisées : des exercices communs sont organisés et Israël obtient de la République de Chypre le droit, pour ses chasseurs, d'utiliser les bases aériennes du sud de l'île pour stationner.

L'ensemble de ces changements géopolitiques a, évidemment, une influence sur l'évolution des projets énergétiques.

Chapitre 3 – Les ambitions dans le domaine de l'exportation

Depuis 2010, les enjeux énergétiques en Méditerranée orientale ont donc considérablement évolué. Les projets échafaudés par Israël pour exporter une partie de ses importantes réserves de gaz naturel ont dû être revus pour faire face aux changements géopolitiques inédits qui se sont produits dans le même laps de temps. Mais l'exportation est restée un axe fort de la politique énergétique d'Israël, qui est passé en quelques années seulement du statut de modeste producteur de gaz à celui d'exportateur d'envergure internationale. Car au-delà de Tamar et Léviathan, Israël a continué d'explorer son territoire maritime et d'autres gisements ont été mis au jour : Dolphine (2,3 milliards de m³), Sara et Mira (180 milliards), Tanin (31 milliards), Karish (51 milliards), Royee (91 milliards) ou encore Shimshon (15 milliards). À la fin de l'année 2015, les réserves totales israéliennes, prouvées ou potentielles, avoisinent les 1 500 milliards de m³ de gaz naturel¹⁴. Plus prudent, le ministère de l'Énergie israélien évoque, quant à lui, un volume de plus de 900 milliards de m³ récupérable à la fin de l'année 2016¹⁵.

Mais il n'y a pas qu'à l'intérieur du territoire maritime israélien que des gisements de gaz sont découverts. En décembre 2011, le gisement Aphrodite (120 milliards de m³) est

¹⁴ Maïté de Boncourt, « Risques politiques et géopolitiques : la gouvernance du gaz en Israël », *Notes de l'Ifri*, décembre 2015, disponible sur : www.ifri.org.

¹⁵ Ministère israélien de l'Énergie, « Israeli Gas opportunity », 2016.

découvert au large des côtes chypriotes. En août 2015, un méga-gisement dénommé Zhor est découvert à 190 km au nord de Port-Saïd, en Égypte, par la compagnie italienne ENI¹⁶. Ce gisement de près de 850 milliards de m³ est le plus grand gisement de gaz naturel mis au jour ces dernières années dans le monde, et le plus grand jamais découvert en Méditerranée. Incontestablement, la Méditerranée orientale est devenue un bassin énergétique prolifique dont les ambitions en matière d'exportation ne se cantonnent plus seulement à la région.

Tableau n° 2 : ESTIMATION DES PRINCIPAUX GISEMENTS DE GAZ DÉCOUVERTS EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Nom du Gisement	Date de découverte	Pays du Gisement	Taille du Gisement (en milliards de m ³)	Statut du champ
Noa	1999	Israël	1,3	Épuisé
Mari-B	2000	Israël	30	Épuisé
Gaza Marine	2000	Palestine (Gaza)	40	Non exploité
Tamar	2009	Israël	318	En production
Dalit	2009	Israël	14	Phase exploratoire
Léviathan	2010	Israël	606	Production prévue pour 2019
Aphrodite	2011	Chypre	128	En développement
Tanin	2012	Israël	33	Phase prospective
Royee	2012	Israël	91	Phase exploratoire
Shimshon	2012	Israël	5	
Karish	2013	Israël	50	Phase prospective
Zohr	2015	Égypte	850	En production
			Total Israël	1026
			Total Égypte	850
			Total Chypre	128

3.1 – Les premières ambitions asiatiques limitées par le contexte énergétique mondial

Dans les premiers mois qui ont suivi les grandes découvertes israéliennes, l'euphorie qui gagne les compagnies privées en charge de leur exploitation les a poussées à imaginer de grands projets d'exportation. Constatant le changement géopolitique en cours dans la région, les acteurs privés envisagent en effet des routes d'exportation bien au-delà du bassin levantin ou même de l'Europe : l'Asie-Pacifique. Cette région compte pour 20 % de la consommation mondiale (derrière l'Europe et les États-Unis) alors que ses réserves

¹⁶ ENI, « Exploration model and projects », consulté le 23 janvier 2018.

prouvées sont estimées à 9,4 % des réserves mondiales. Pour compenser, les pays asiatiques importent donc massivement : 28 % des échanges de gaz dans le monde se font en direction de la zone Asie-Pacifique, et sur les volumes importés près de 80 % se font sous forme liquide¹⁷.

C'est tout naturellement que les compagnies en charge d'exploiter les gisements israéliens penchent pour l'exportation sous forme liquide vers cette région. Cette solution suppose de lourds investissements dans des infrastructures *ad hoc* (usines de liquéfaction du gaz et méthaniers), mais présente néanmoins l'avantage d'ouvrir les perspectives d'exportation. Cela, sans rogner sur les bénéfices économiques puisque le gaz liquide se vend en moyenne quatre à cinq fois plus cher que sous sa forme naturelle.

Mais la situation inédite sur le marché mondial de l'énergie compromet ces projets. À partir de l'été 2014, le cours du baril de pétrole commence à chuter très fortement au point que six mois plus tard, il ne vaut plus que la moitié de sa valeur initiale – environ 50 dollars en janvier 2015 – et plus que 30 dollars l'année suivante. En cause : l'augmentation significative de la production d'énergie aux États-Unis grâce à la production de pétrole et de gaz de schiste, au point de ravir en 2013 la place de premier producteur pétrolier au monde à l'Arabie saoudite. Aussi, l'abondance de l'offre mondiale dopée également par les productions russes et irakiennes, concomitante à une demande en berne consécutive au ralentissement de la croissance économique mondiale, explique la variation à la baisse du prix de l'énergie.

Or contre toute attente, l'Arabie saoudite refuse de suivre les sollicitations de ses partenaires de l'OPEP qui lui conseillent de réduire ses volumes de production pour raréfier l'offre et donc augmenter le prix, sinon le stabiliser. En laissant filer le cours du baril de pétrole à la baisse, Riad souhaite mettre fin à toute la production de schiste américaine dont les techniques de forage coûteuses nécessitent un prix du baril avoisinant les 70 dollars minimum – quand entre 5 et 10 dollars par baril suffisent pour rendre l'extraction saoudienne rentable. Cette situation affecte la rentabilité de nombreux projets à travers le monde, y compris dans le domaine gazier puisque le prix du gaz est indexé à celui du pétrole.

Pour les compagnies en Israël, la chute des cours impose une réévaluation de la stratégie d'exportation qui doit nécessairement être moins ambitieuse et donc se recentrer vers un marché de proximité. Et précisément, les pays de la Méditerranée orientale ont un besoin croissant d'énergie. Quatre clients potentiels retiennent l'attention des compagnies en charge des gisements israéliens : l'Autorité palestinienne, la Jordanie, l'Égypte et la Turquie.

¹⁷ BP, « Statistical review of world energy », juin 2017.

3.2 – Satisfaire la demande palestinienne et jordanienne

L'Autorité palestinienne doit en effet faire face à une demande croissante d'énergie tandis que l'absence de perspectives sérieuses pour l'exploitation de Gaza Marine impose aux autorités la recherche d'alternatives pour améliorer leur production d'électricité. En janvier 2014, la compagnie d'électricité palestinienne a donc signé un accord avec les exploitants du champ Léviathan pour l'achat de 4,75 milliards de m³ en 20 ans, pour 1,2 milliard de dollars¹⁸. Depuis, l'accord a été annulé par les Palestiniens, notamment en raison de doutes liés aux débats politiques internes en Israël – nous y reviendrons dans le chapitre 4 –, et aucune autre proposition d'accord gazier crédible n'a été faite. Mais un accord reste toujours envisageable compte tenu des besoins palestiniens.

Il y a ensuite la Jordanie, en paix avec Israël depuis 1994, qui ne dispose pratiquement pas de ressources énergétiques, ce qui la contraint à importer plus de 90 % de son énergie pour satisfaire sa consommation ; des importations qui absorbent plus de 40 % du budget national. Une promesse de vente ambitieuse a donc été signée entre les partenaires de Léviathan et la Compagnie nationale d'électricité jordanienne au mois de septembre 2014 (45 milliards de m³ en 15 ans pour une valeur de 15 milliards de dollars). En février 2016, ce sont les partenaires de Tamar qui ont signé avec des consommateurs privés un mémorandum pour des volumes moins importants (1,8 milliard de m³ pendant dix ans¹⁹). Compte tenu des projets en cours, il a également été prévu de construire un gazoduc reliant directement les deux pays. Enfin, au mois de septembre, la Compagnie électrique nationale jordanienne (NEPCO) a signé un nouvel accord avec la compagnie Noble Energy dans lequel elle prévoit de générer 40 % de sa production à partir de gaz israélien²⁰ et d'importer directement, via un gazoduc transfrontalier, le gaz israélien. Malgré les nombreuses protestations d'une partie de la population jordanienne contre cet accord²¹, les livraisons auraient commencé depuis janvier 2017, mais par l'intermédiaire d'une entreprise américaine²². Enfin, le gazoduc prévu pour être opérationnel en 2017 devrait l'être finalement dans le courant 2018.

Les relations entre Israël et l'Égypte, notamment énergétiques, ont été tumultueuses depuis 2011 : chute du régime allié de Moubarak, attaques répétées contre le gazoduc, élection du président Mohammed Morsi proche des Frères musulmans ou encore rupture du contrat gazier. Cependant, le coup d'État de l'été 2013 par le ministre de la Défense Abdel Fatah Al-Sissi et son élection à la présidentielle l'année suivante changent

¹⁸ « Palestinians Become First Customer of Israel's Leviathan Gas Field », *Haaretz*, janvier 2014.

¹⁹ Hedy Cohen, « Israel-Jordan Gas Pipeline to Begin Operating in 2017 », *The Jerusalem Post*, 11 mars 2016.

²⁰ « Jordan agrees to import gas from Israel », *Middle East Monitor*, 27 septembre 2017.

²¹ « Jordanians demand government scrap gas deals with Israel », *Middle East Monitor*, 25 mars 2017.

²² « Israel Quietly Begins Exporting Natural Gas to Jordan Amid Political Sensitivities », *Haaretz*, 2 mars 2017.

la donne. Depuis, les relations avec l'État hébreu se sont nettement améliorées. Le nouvel homme fort de l'Égypte partage avec le gouvernement israélien une hostilité envers les groupes islamistes, et en particulier les Frères musulmans dont le Hamas constitue la branche palestinienne²³.

Sur le plan énergétique, le nouveau pouvoir égyptien est par ailleurs conscient de la précarité de sa situation : la production de gaz naturel a chuté de 5 % entre 2012 et 2013, alors que la consommation a augmenté annuellement de 7 % en moyenne entre 2004 et 2013. La quasi-totalité de la production locale est donc destinée à la consommation domestique, et notamment au secteur électrique qui fonctionne à 70 % au gaz naturel. Dans ces conditions, des compagnies privées égyptiennes (Holdings Dolphinus et Taqa Arabia) ont signé au début de l'année 2015 des accords pour l'importation de plusieurs milliards de m³ de gaz israélien par an pour une durée allant jusqu'à 15 ans. Les discussions sont toujours en cours actuellement.

Si ce sont des acteurs privés égyptiens qui sont en charge de négocier l'importation de gaz avec Israël, et non pas directement le gouvernement, c'est en raison d'un contentieux toujours non résolu entre les deux pays. En 2015 en effet, un arbitrage international demandait à l'Égypte de verser 1,76 milliard de dollars de dommages et intérêts à la compagnie israélienne d'électricité (IEC). Cette dernière, pour faire face aux attaques contre le gazoduc égyptien (2011) puis à la rupture du contrat gazier par le président Mohammed Morsi (2012), avait dû s'approvisionner davantage en énergie primaire pour satisfaire sa demande. Alors que les dépenses de l'IEC en 2009 et 2010 sont d'environ 9,3 milliards de shekels (2,15 milliards d'euros), elles bondissent en 2011 (+ 30 %) et en 2012 (+ 46 %)²⁴.

L'Égypte a fait appel de cette décision, laquelle est néanmoins maintenue au printemps 2017. Cet arbitrage fait désormais office de principal obstacle à tout accord israélo-égyptien sur le gaz naturel, comme le souligne d'ailleurs le ministre du Pétrole égyptien, Tarek El-Molla. Il semblerait donc que le gouvernement égyptien joue finement pour sauver la face tout en préservant ses intérêts énergétiques : d'une part, il multiplie les annonces prévoyant la fin des importations d'ici à 2019²⁵ en rappelant qu'au regard de la décision d'arbitrage, l'Égypte n'importera pas de gaz israélien ; d'autre part, il permet à des entreprises privées d'importer du gaz sans l'accord du gouvernement. Et depuis août

²³ Au moment du coup d'État de 2013 qu'il dirige, plus de 1 400 membres des Frères musulmans ont été tués, et plus de 16 000 autres ont été emprisonnés tandis que l'année suivante, l'armée égyptienne a détruit 1 659 tunnels de contrebande reliant le territoire du Sinaï à la bande de Gaza.

²⁴ Israel Electric Corporation, décembre 2017.

²⁵ « Egypt to stop importing gas in 2018 », *Globes*, 15 novembre 2017.

2017, des négociations sont en cours entre les compagnies chargées d'exploiter Léviathan et des compagnies privées égyptiennes²⁶. L'Égypte reste donc un client à fort potentiel pour la stratégie d'exportation israélienne, d'autant qu'en plus de vendre à destination du marché égyptien, les partenaires de Tamar et Léviathan pourraient utiliser les infrastructures LNG égyptiennes pour exporter au-delà de la région, vers l'Europe notamment.

Les ambitions sont un peu similaires avec la Turquie. Les relations entre Ankara et Tel Aviv se sont améliorées au mois de juin 2016, lorsque les deux pays ont finalement décidé de mettre fin à six années de brouille diplomatique, non sans concession de part et d'autre²⁷. Quelques mois plus tard seulement, les ministres de l'Énergie des deux États se rencontraient pour relancer le projet de construction d'un gazoduc sous-marin pour les connecter ; à la fin de l'année 2017, le projet est toujours d'actualité. Une telle infrastructure permettrait à Israël d'exporter son gaz vers la Turquie dont la demande ne cesse d'augmenter depuis des années. En 2016, Ankara a importé 42 milliards de m³ de gaz naturel, ce qui représentait pratiquement l'intégralité de ses besoins. Traversée par un réseau dense d'infrastructures énergétiques, la Turquie a su néanmoins diversifier ses approvisionnements même si plus de la moitié de ses importations de gaz (56 %) proviennent de Russie, suivie de l'Iran (16 %) et de l'Azerbaïdjan (11 %). Outre un débouché potentiel pour son gaz, la connexion avec la Turquie permettrait aussi à Israël de se connecter à d'autres gazoducs déjà construits, en cours de construction ou en projet afin d'élargir les perspectives d'exportation, vers l'Europe notamment.

En parallèle de ses projets régionaux, Israël continue donc à envisager des scénarios pour exporter son gaz vers l'Europe, mais dans des conditions beaucoup moins coûteuses : en décidant d'utiliser ou de se connecter à des infrastructures déjà existantes. Il y a encore une autre piste envisagée par l'État hébreu pour atteindre l'Europe : la mise à profit de son rapprochement avec les deux États européens que sont Chypre et la Grèce.

3.3 – Chypre et la Grèce : la porte vers l'Europe

L'entente entre la Grèce, Chypre et Israël entamée dès l'été 2010 donne l'occasion à ces États de nouer un véritable partenariat énergétique, confirmé quelques mois plus tard (février 2011) par une déclaration du Premier ministre grec²⁸. À ce moment-là, Nicosie et Athènes souhaitent surtout importer du gaz israélien compte tenu de leur

²⁶ « Leviathan partners in Egypt gas export talks », *Globes*, 10 août 2017.

²⁷ Après des excuses publiques pour la mort de ressortissants turcs lors de l'opération israélienne contre la flottille, le gouvernement israélien a accepté de verser 18 millions d'euros aux familles des victimes. En échange, la Turquie renonce aux poursuites judiciaires contre les responsables israéliens et n'exige plus la fin du blocus israélien de Gaza.

²⁸ « Greece vows to help Israel gain access to European markets », *Haaretz*, 10 février 2011.

niveau de dépendance aux importations de pétrole. Ce n'est qu'avec la découverte du gisement Aphrodite (décembre 2011) que des projets plus ambitieux prennent forme : Chypre ne serait désormais qu'une étape pour le gaz issu de la Méditerranée orientale pour se diriger vers sa destination finale, l'Europe. Parmi tous les projets envisagés, l'un d'eux retient particulièrement l'attention : la construction d'un gazoduc sous-marin reliant Israël, Chypre et la Grèce en passant par les principaux gisements israéliens et chypriotes. Les trois partenaires ont su convaincre l'Union européenne de son intérêt stratégique, notamment dans le cadre de sa politique de diversification énergétique afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de la Russie. Les pays de l'UE importent en effet chaque année environ 250 milliards de m³ de l'étranger, soit 70 % de sa consommation ; 40 % viennent de Russie. Et les besoins devraient évoluer d'ici à 2030 avec une augmentation de 100 milliards de m³ supplémentaires²⁹.

Ce projet a donc été inscrit en 2015 comme Projet d'Intérêt Commun par la Commission européenne qui a d'ailleurs financé une partie des études de faisabilité³⁰. Le gazoduc reliant les gisements israéliens et chypriotes à Chypre et à la Grèce ne serait qu'une phase du projet (*EastMed*), à laquelle s'ajouterait notamment une autre branche reliant la Grèce à l'Italie (*Poséidon*) et à la Bulgarie (IGB pour *Interconnector Greece-Bulgaria*).

Ce projet a été officialisé en décembre 2017 lors d'une rencontre entre les représentants israélien, chypriote, grec et italien à Nicosie. Le protocole d'accord qui a été signé ce jour-là prévoit la construction, d'ici à 2025, du plus long et du plus profond gazoduc sous-marin du monde. Long de 2 000 kilomètres, il nécessite un investissement estimé à environ six milliards de dollars et permettra de transporter 12 à 16 milliards de m³ de gaz par an.

3.4 – Le retour de l'Égypte dans le marché régional

Jusqu'à l'été 2015, le potentiel énergétique de la Méditerranée orientale ne s'est véritablement révélé qu'à l'intérieur des frontières d'un seul État : Israël. L'unique découverte faite à Chypre est trop faible pour faire de ce gisement une source d'exportation de gaz durable vers l'Europe, tandis que les potentiels dans les eaux libanaises ou égyptiennes étaient encore trop hypothétiques.

Mais la suprématie d'Israël ne dure pas. La découverte du méga-gisement Zhor à l'été 2015 au large de l'Égypte remet en cause sa position tout en révélant les maladroites de sa politique énergétique. Découvert en 2010, l'imposant gisement Léviathan n'est en effet toujours pas exploité à ce jour (janvier 2018) et les investisseurs évoquent une mise en production pour la fin de l'année 2019 voire 2020. En cause : les débats politiques

²⁹ « Israël et l'Italie bientôt reliés par un gazoduc sous-marin géant », *Les Échos*, 5 décembre 2017.

³⁰ « Eastern Mediterranean Natural Gas Pipeline – Pre-FEED Studies », European commission, octobre 2017.

internes israéliens qui ont considérablement retardé son exploitation – nous y revenons dans le chapitre 4. Le méga-gisement de l'Égypte rebat les cartes pour trois raisons, d'autant que Zhor est déjà en cours d'exploitation depuis le mois de décembre 2017 ; deux ans et demi seulement après sa découverte.

D'un point de vue énergétique d'abord, Zhor (850 milliards de m³) contient presque autant de gaz que Tamar (280 milliards de m³) et Léviathan (622 milliards m³) réunis. Ensuite, l'Égypte est un pays familier dans la gestion des hydrocarbures et en a longtemps exporté ; elle dispose à ce titre d'importantes infrastructures dédiées à l'exportation régionale (Arab Gas Pipeline) et mondiale (usine de liquéfaction sur la côte méditerranéenne). Enfin, les autorités égyptiennes travaillent en collaboration étroite avec le géant italien ENI, lequel développe une stratégie en Méditerranée orientale indifféremment de celle du consortium israélo-américain qui a découvert Tamar, Léviathan et Aphrodite. L'Égypte peut donc envisager le développement de Zhor sans l'influence d'un acteur privé qui chercherait à l'intégrer à d'autres découvertes régionales par exemple.

Pour ces trois raisons, l'Égypte peut se positionner en concurrent sérieux face à Israël, ce qu'elle ne manque pas de faire d'une part avec Chypre. Grâce à des liens diplomatiques renforcés depuis l'accession au pouvoir du général Al-Sissi en 2013, un accord est signé en décembre pour accentuer la coopération dans le domaine de l'exploitation d'hydrocarbures dans le cas où un gisement se trouverait de part et d'autre de leur frontière maritime. Les deux années suivantes, des sommets sont organisés au Caire (2014) et à Nicosie (2015) où sont réunis l'Égypte, Chypre et la Grèce afin de resserrer encore davantage la coopération sur des domaines variés dont l'énergie ; l'importation de gaz chypriote par l'Égypte est alors évoquée³¹. À l'été 2016, un nouvel accord est signé entre Chypre et l'Égypte, cette fois au sujet d'un projet de construction de gazoduc sous-marin reliant les gisements chypriotes au territoire égyptien. L'infrastructure permettrait au Caire d'importer du gaz pour sa consommation domestique ou pour le ré-exporter via ses usines de liquéfaction³². À la fin de l'année 2017, les deux partenaires confirment la réalisation de l'infrastructure qui devrait être opérationnelle dès 2020. Ce projet n'entre pas spécifiquement en concurrence avec ceux israéliens, mais offre néanmoins une alternative pour le gaz chypriote si le projet européen devait échouer ou tarder à se faire.

L'Égypte entend donc peser dans le domaine gazier en Méditerranée orientale et, pour-quoi pas, retrouver la place d'exportateur qu'elle avait quelques années auparavant. Le Caire n'est en effet pas un nouvel entrant dans le marché gazier régional puisque le pays a déjà signé des accords d'exportation avec la plupart des pays voisins avant la chute du régime de Moubarak. Aussi, sa capacité à redevenir un pays exportateur est-elle facilitée

³¹ « Cyprus, Egypt sign MOU on gas export from Aphrodite reservoir », *The Jerusalem Post*, 16 février 2015.

³² « Cyprus, Egypt sign gas export pipeline deal », *GulfNews Energy*, 31 août 2016.

auprès de ses anciens partenaires, d'autant que les relations avec un pays arabe et musulman comme l'Égypte sont beaucoup mieux acceptées par les populations régionales qu'un accord gazier avec l'État d'Israël. Dès 2017 donc, le ministre égyptien du Pétrole annonce que Le Caire souhaite réexporter du gaz vers la Jordanie à partir de 2018 ou 2019, lorsque sa production lui permettra d'être autosuffisante ; un accord a été signé avec la compagnie nationale d'électricité jordanienne dans ce sens³³.

3.5 – Conclusion de la première partie

On mesure à présent les conséquences géopolitiques qu'ont eues les découvertes de gaz naturel en Méditerranée orientale. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, elles n'ont pas été à l'origine des grandes ruptures d'alliance entre Israël, la Turquie et l'Égypte, ni du rapprochement entre Israël, Chypre et la Grèce. Ces réorientations diplomatiques sont d'abord dues à un contexte politique interne (nouvelle politique étrangère en Turquie et changement de régime en Égypte) dont les conséquences ont permis le rapprochement avec les ennemis (Chypre et la Grèce) du nouvel ennemi d'Israël (la Turquie).

Néanmoins, les gisements de gaz ayant été découverts au même moment, ils ont joué un rôle non négligeable dans les nouvelles relations diplomatiques entre ces pays en permettant le renforcement des nouvelles alliances (axe énergétique Israël-Chypre-Grèce). Dans le cas du conflit déjà ouvert entre Israël et le Liban, cette fois, le gaz naturel a accentué les rivalités en créant un nouveau point de cristallisation entre les deux pays.

C'est donc dans cette nouvelle géopolitique régionale que se sont organisés les projets d'exportation du gaz naturel. D'abord pensés entre alliés, ces derniers se sont élargis à mesure que les brouilles diplomatiques entre certains pays se sont apaisées (Israël-Égypte ; Israël-Turquie ; Chypre-Égypte).

Mais on aurait tort de restreindre cette étude aux enjeux régionaux. La présence de gaz naturel en abondance au large des côtes de pays qui n'en ont quasiment jamais eu va modifier en profondeur leur politique énergétique. Alors que celles-ci se résumaient à importer de l'énergie, ces États vont désormais développer leur secteur énergétique pour introduire cet hydrocarbure dans leur consommation et adapter leurs infrastructures et leurs législations pour leur permettre d'exporter.

³³ « Egypt pledges to supply gas to Jordan », *Globes*, 6 avril 2017.

Partie 2 – Intégrer les enjeux gaziers dans les politiques énergétiques des États

La présence d'abondants gisements de gaz naturel au large de leurs côtes va imposer une réflexion nouvelle pour les pays de la Méditerranée habitués, pour la plupart, à importer presque l'intégralité de leur énergie. Face à cette situation, ces États n'étaient pas préparés : absence d'infrastructures capables d'exploiter ou de transporter cette énergie, fiscalité inadaptée ou encore encadrement juridique obsolète. C'est toute la politique énergétique qu'il faut parfois repenser, non sans difficulté.

Chapitre 4 – Mutation énergétique et réforme fiscale en Israël

La découverte de gaz au large d'Israël a profondément modifié le rapport singulier qu'entretient ce pays avec l'énergie, caractérisé par ce que l'on peut nommer un *sentiment de stress énergétique*. En effet, en plus de ne détenir aucune réserve significative d'hydrocarbures pendant des décennies, l'État hébreu a dû faire face à une politique de boycott organisée par les pays de la Ligue arabe dont certains (Irak, Arabie saoudite, Qatar) détiennent les plus importantes réserves de pétrole et de gaz du monde.

Cette situation a justifié, pour l'État hébreu, l'élaboration de stratégies d'approvisionnement ambitieuses ou innovantes. Si celles-ci lui ont toujours permis de subvenir à ses besoins énergétiques, elles n'ont toutefois pas fait disparaître l'idée durablement installée dans l'esprit de la population et de ses dirigeants que le pays était en situation permanente de stress énergétique. Une situation d'autant plus mal vécue qu'en plus d'être un risque pour le développement économique et social, l'absence d'énergie est assimilée à un danger pour l'existence du pays en raison des menaces sécuritaires dont il fait l'objet (guerres israélo-arabes puis conflit israélo-palestinien, nucléaire iranien, etc.).

Aussi, lorsque le consortium israélo-américain fait la découverte de premiers gisements de gaz économiquement rentables au large des côtes, après des décennies d'explorations infructueuses, les dirigeants israéliens en profitent pour repenser intégralement leur politique énergétique avec l'objectif tant recherché : l'indépendance énergétique et avec elle, l'indépendance électrique. Israël constitue en effet un îlot électrique au Moyen-

Orient dans la mesure où son réseau n'est connecté à aucun de ses voisins ; il ne peut compter que sur sa propre production.

4.1 – Les risques et les avantages de l'indépendance électrique

C'est avec la découverte du gisement palestinien Gaza Marine et celui israélien Mari-B que l'État hébreu commence à envisager un projet énergétique ambitieux : réduire la part des énergies importées comme le pétrole et le charbon dans le mix électrique afin de le remplacer par du gaz, moins polluant et produit localement. Mais la tâche n'est pas simple car le pays n'est pas familier de cette énergie et n'a donc pas développé les infrastructures pour favoriser son intégration. Ce à quoi il remédie en construisant des gazoducs, en créant en 2002 un cadre législatif (*Natural gas sector law*) et institutionnel en 2003 (Autorité du gaz naturel) ; ou encore en achetant des turbines à gaz pour équiper les centrales électriques dotées principalement de turbines à charbon.

En 2003, le mix électrique israélien se décompose encore ainsi : 79 % de l'électricité produite l'est grâce au charbon, le reste (21 %) à partir de produits pétroliers. Mais dès l'année suivante, le gaz naturel entre dans le mix électrique pour la première fois. Sa part reste encore marginale (9 %), mais annonce déjà une tendance structurelle forte. La présence du gaz naturel ne cesse d'augmenter les années qui suivent au détriment du pétrole, dont la part est pratiquement nulle en 2016 (0,5 %), mais également du charbon dont la part cette même année est, pour la première fois, inférieure à celle du gaz (respectivement 49,6 % contre 49,9 %)¹.

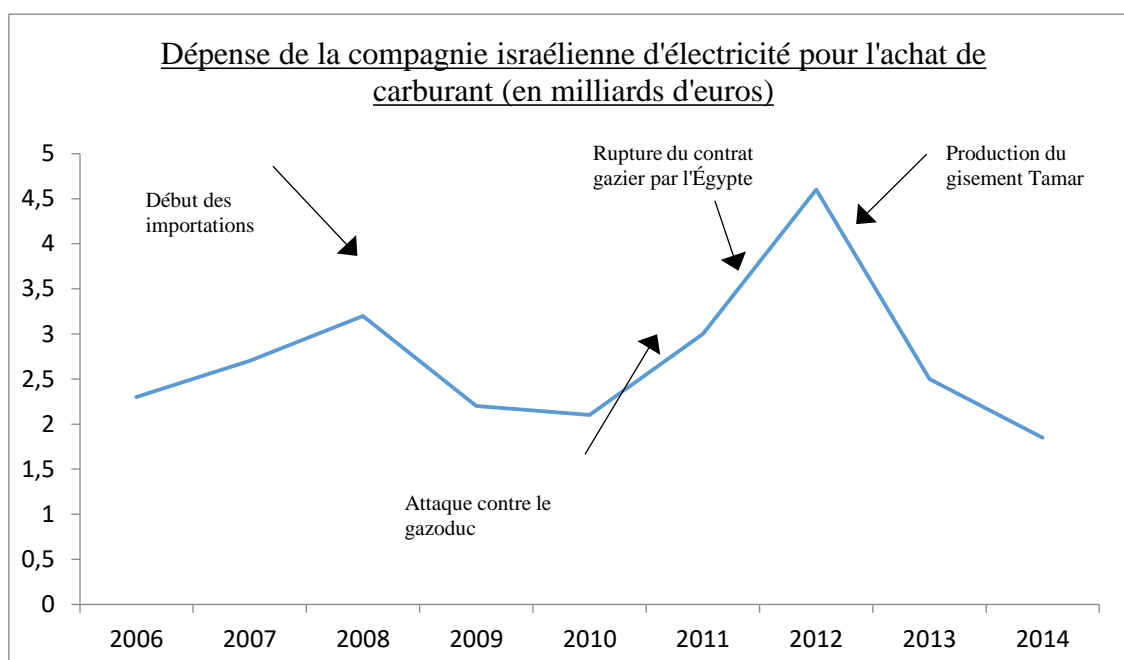
Actuellement, le gaz qui est utilisé dans les centrales israéliennes provient exclusivement des gisements israéliens (dont Tamar en exploitation depuis 2013), mais à l'origine, la stratégie de diversification devait s'appuyer sur l'importation de gaz de deux autres acteurs : l'Autorité palestinienne et l'Égypte. Finalement, ce n'est qu'avec Le Caire que le partenariat énergétique aboutit (voir chapitre 2), avec beaucoup de succès d'ailleurs : à la fin de l'année 2010, la consommation de gaz égyptien représente 43 % de la totalité du gaz consommé par Israël².

Mais ces exportations s'arrêtent brusquement en 2011, au moment de la première attaque contre l'Arab Gas Pipeline quelques jours après la chute du président Hosni Moubarak. Les livraisons sont aussitôt interrompues laissant la compagnie israélienne d'électricité sans alternative. À la suite d'une année compliquée (225 jours d'interruption de livraison), le nouveau pouvoir issu de l'opposition décide d'annuler le contrat gazier conclu par le précédent régime en raison du prix auquel était vendu le gaz.

¹ Israel Electric Corporation, Investor presentation, décembre 2017.

² « Israeli firm writes off investment in Egypt gas deal », *The Jerusalem Post*, 18 mai 2012.

Ces événements qualifiés de « crise du gaz » en Israël créent une situation d'urgence qui impose aux autorités d'importer massivement des produits pétroliers, augmentant significativement ses dépenses. À partir de 2008 et grâce au gaz égyptien, la courbe des dépenses allouées à l'achat d'énergie primaire pour générer de l'électricité s'était inversée, grâce à une diminution forte des achats de produits pétroliers. À l'inverse, les années 2011 et 2012 voient s'envoler les dépenses, atteignant des niveaux historiques (voir figure ci-dessous). Sans surprise, c'est la part des produits pétroliers qui alourdit la facture puisqu'ils représentent 29 % des dépenses en 2011 et plus de 57 % en 2012. Ce n'est qu'avec la mise en exploitation de Tamar en 2013 que les dépenses diminuent.



La « crise du gaz » de 2011-2012 a renforcé l'idée pour les autorités israéliennes que la dépendance énergétique et électrique du pays était une menace grave pour son économie et sa sécurité. L'incapacité à conclure un accord avec les Palestiniens et les incertitudes quant au partenariat gazier avec l'Égypte a naturellement poussé l'État hébreu à se concentrer sur le développement de ses propres gisements gaziers avec ses partenaires. Mais est-ce pour autant un gage de sécurité énergétique ? Un des volets de la stratégie d'Israël dans le domaine énergétique consiste à atteindre son indépendance électrique, c'est-à-dire, être en capacité de produire presque l'intégralité de son électricité à partir d'un carburant produit exclusivement sur son territoire. Mais la dépendance à une seule source d'énergie, quand bien même celle-ci est produite sur son territoire, peut présenter un risque d'autant qu'actuellement, la totalité du gaz consommé dans les centrales israéliennes provient de l'unique gisement en production, Tamar ; Mari-B est épuisé et Léviathan ne sera pas mis en production avant 2019 voire 2020. Que se passerait-il alors si la plate-forme exploitant Tamar arrêta sa production en cas d'accident industriel, de

dysfonctionnement ou d'attaques par un des acteurs de la région qui la menace régulièrement (Hamas ou Hezbollah notamment) ? L'État hébreu se retrouverait dans une situation similaire à 2011. C'est la raison pour laquelle la stratégie d'importation envisagée au début des années 2000 auprès des Palestiniens et de l'Égypte, en parallèle d'une production locale, semblait une meilleure option pour garantir la sécurité énergétique d'Israël. Mais le contexte géopolitique de la région étant particulièrement instable, il semble qu'Israël ait choisi, entre deux options risquées, celle dont il est le plus à même de maîtriser les aléas.

Pourtant, produire localement implique d'autres difficultés, notamment entre le gouvernement et les compagnies privées. Et cette mésentente a eu un impact non négligeable sur le développement des gisements gaziers.

4.2 – Repenser la fiscalité énergétique face à la pression des compagnies gazières

L'expression « gisement israélien » pour évoquer Tamar ou Léviathan ne doit pas faire oublier que ces richesses sont aussi la propriété de compagnies privées, israéliennes ou non, qui ont obtenu des droits d'exploration puis d'exploitation pendant des décennies auprès du ministère israélien de l'Énergie. Ces entreprises sont des acteurs qui ont leur propre stratégie pour satisfaire leurs intérêts, et ces derniers ne s'inscrivent pas forcément dans ceux de l'État d'Israël ; et peuvent même être en contradiction. Cette opposition entre ces compagnies privées et l'État d'Israël relève de la géopolitique interne et est donc rarement évoquée par les médias étrangers. Si nous estimons nécessaire de le faire ici, c'est parce que ce sujet *a priori* local concerne directement la géopolitique gazière régionale puisque Delek Energy et Noble Energy détiennent les droits d'exploitation de la plupart des grands gisements israéliens, mais également d'une partie d'Aphrodite, le gisement chypriote. En cela, ce consortium dispose d'un poids considérable sur le marché gazier régional.

Si le gisement limité de Mari-B n'avait pas particulièrement interpellé l'État, la découverte de l'imposant gisement de Tamar change la donne et la question du partage des ressources avec les compagnies se pose. En effet, au début des années 2000, l'État hébreu dispose d'un système fiscal (Loi de 1952 sur le pétrole) qui est très avantageux pour les compagnies qui se lancent dans l'exploration d'hydrocarbures. Avec une redevance de 12,5 % et un abattement pour réduire le revenu imposable, l'ensemble du dispositif permettait à l'État de récupérer moins d'un tiers des bénéfices réalisés. L'objectif affiché était alors d'inciter les entreprises privées à explorer dans un territoire dont les probabilités qu'il soit prometteur étaient très faibles. La découverte de Tamar en 2009 rebat donc les cartes et dès 2010, le ministère des Finances décide de mettre en place un comité pour réexaminer la politique fiscale sur les ressources d'hydrocarbures.

Les premières conclusions de cette commission dénommée Sheshinisi – du nom de son président – sont alarmantes pour les compagnies gazières : l'imposition sur les bénéfices grimperait désormais à plus de 50 % voire à près des deux tiers pour les futures découvertes, mais également pour les anciennes selon un principe de rétroactivité de la loi inclus dans le dispositif.

En réaction, la plupart des compagnies gazières présentes en Israël décident de former en septembre 2010 un groupe de pression : l'Association des compagnies pétrolières et gazières d'Israël. Commence alors un rapport de force politique entre ce lobby gazier et la commission Sheshinski qui durera plusieurs mois et au terme duquel la loi est finalement votée (mars 2011), non sans que celle-ci eût intégré quelques-unes des revendications des compagnies gazières. Mais ce débat sur la fiscalité a créé de la méfiance entre les compagnies privées et le gouvernement israélien. Deux mois avant l'adoption de la loi, en janvier 2011 donc, la compagnie Delek Energy fait une proposition de partenariat avec le gouvernement chypriote. Elle souhaiterait construire un terminal de Liquéfaction du Gaz naturel sur l'île afin d'exporter le gaz des gisements chypriotes à venir (Aphrodite sera annoncée en décembre 2011), mais également ceux israéliens. L'entreprise justifie sa décision pour des raisons géographiques (l'île est en effet proche des gisements Aphrodite, Tamar et Léviathan), économiques (cela faciliterait les projets d'exportations notamment vers l'Europe) et sécuritaires (Chypre est moins sujette aux attaques terroristes qu'Israël). Mais l'argument fiscal n'échappe à personne puisque Nicosie connaît les taux d'impôts les plus bas de l'Union européenne et que les revenus des dividendes sont exonérés d'impôts comme les bénéfices générés par des sociétés étrangères.

Au-delà de la question fiscale, un choix de cette nature n'est pas sans conséquences sur les projets énergétiques d'Israël puisqu'il ferait de Chypre le point central de toute stratégie d'exportation, y compris du gaz israélien. Les déclarations de Delek permettent donc au gouvernement israélien de se positionner plus clairement vis-à-vis des découvertes de gaz. Les grandes découvertes se sont succédé dans un temps court alors que l'État n'était pas préparé fiscalement et politiquement pour s'adapter à ces changements majeurs. La réflexion fiscale aboutie, le gouvernement peut désormais définir une ligne claire sur la politique énergétique du pays, ce qu'il initie au mois d'octobre 2011 avec la création du comité interministériel Tzémach – du nom de son président – afin de garantir la sécurité énergétique du pays. Le rapport final publié en septembre 2012 envisage l'obligation pour les compagnies privées de fournir le marché intérieur indépendamment de la rentabilité économique ou de la demande et de limiter à 500 milliards de m³ de gaz les volumes dédiés à l'exportation³. Ce rapport ne s'oppose pas aux intérêts des entreprises, mais néanmoins limite leur ambition d'exportation, tout en les responsabilisant vis-à-vis du marché local israélien.

³ Ministère israélien de l'Énergie, « The recommendations of the inter-ministerial committee to examine the government's policy regarding natural gas in Israel », septembre 2012.

Un troisième affrontement démarrera quelques mois plus tard, lorsque les compagnies commenceront à conclure des accords de vente de gaz avec la Compagnie nationale d'électricité (IEC). Cette fois, c'est la Commission antitrust d'Israël, un organe indépendant, qui s'est opposée à un contrat signé en 2012 car elle estime que la position dominante de Noble et Delek sur le marché gazier crée une situation de monopole qui leur permet d'imposer leurs prix. Et en effet, un audit rendu public en 2017 par le Contrôleur de l'État révèle que le mécanisme de facturation alors prévu était anormalement avantageux pour les compagnies, ce qui a coûté environ deux milliards de dollars en trop à l'IEC⁴. Mais au moment des négociations (2012), ce nouveau débat tombait particulièrement mal, y compris pour l'IEC qui devait faire face à la fin de ses approvisionnements égyptiens, ce qui explique les pressions politiques d'alors pour accélérer la signature du contrat. Cela n'a toutefois pas empêché un recours collectif (*class action*) devant la justice de la part de citoyens israéliens en 2014, qui dure toujours actuellement⁵. De son côté, l'IEC a engagé des discussions avec les compagnies pour revoir le prix à la baisse, mais ces dernières rappellent que selon les termes du contrat, aucune modification du prix ne peut intervenir avant 2021⁶.

L'instabilité juridique et fiscale en Israël a donc largement contribué à retarder l'exploitation des gisements tout en ne rassurant pas les potentiels clients étrangers – pour rappel, en 2014, l'Autorité palestinienne annulait un contrat avec les partenaires de Léviathan pour cette raison. Cela explique en partie pourquoi l'Égypte, malgré une arrivée en 2015 dans le jeu gazier méditerranéen, est devenue un concurrent sérieux.

Chapitre 5 – L'Égypte, entre désillusion et nouvel espoir

L'Égypte est un pays incontournable en matière énergétique dans la région. Disposant de réserves d'énergie non négligeables (3,5 milliards de barils de pétrole et près de 2 200 milliards de m³ au début de l'année 2015), Le Caire s'est rapidement imposé dans la politique énergétique régionale avec la construction d'importantes infrastructures stratégiques dédiées à l'exportation. Or, en raison d'une mauvaise gestion des ressources, le pays a de plus en plus de difficultés à subvenir à sa propre demande d'énergie au moment où il sombre dans la crise politique. Il faut attendre la découverte du mégasite Zhor à l'été 2015 pour que l'Égypte renouvelle ses ambitions énergétiques.

⁴ « Comptroller: Tamar gas agreement cost IEC \$2b too much », *Globes*, 17 mai 2017.

⁵ « In Big Win for Opponents of Israel's Natural Gas Cartel, Supreme Court OKs Class Action Suit », *Haaretz*, 28 septembre 2017.

⁶ « Israel Electric to begin talks to cut price of Tamar gas », *Globes*, 30 janvier 2018.

5.1 – La mauvaise gestion gazière au début des années 2000

C'est dans la décennie 1990 que le potentiel gazier de l'Égypte se révèle, lorsque le pays cède des droits d'exploration à des compagnies étrangères dans des concessions au large et dans le Delta du Nil. Le Caire décide alors de mener de grands projets visant à exporter son surplus d'énergie par la construction d'importantes infrastructures. Il y a d'abord l'*Arab Gas pipeline* déjà évoqué (chapitre I). Construit entre 2003 et 2008, il est pensé comme un grand projet de coopération régional qui vise à connecter l'Égypte avec ses voisins arabes (la Jordanie, la Syrie et le Liban) et Israël.

En parallèle, le régime égyptien construit des usines de liquéfaction du gaz naturel (GNL) afin d'exporter son gaz au-delà de la région, vers l'Europe ou les États-Unis. Deux usines sont ainsi construites en 2005 dans le Delta du Nil ; l'une à Idku, l'autre à Damiette. Désormais structurée pour l'exportation, l'Égypte démarre ses premières livraisons en 2003 avec des volumes qui ne cesseront d'augmenter les années suivantes. En 2009, date à laquelle les usines de liquéfaction et le gazoduc sont pleinement opérationnels, l'Égypte exporte 18 milliards de m³ de gaz naturel, dont 70 % sous forme liquide⁷. Très rapidement, la part du gaz produit consacrée à l'exportation augmente : de 11 % en 2004, elle atteint presque 30 % en 2005 pour se maintenir à ce taux-là les années suivantes, malgré l'augmentation de la production⁸.

Mais parallèlement, la demande intérieure continue de progresser d'environ + 35 % entre 2005 et 2010, poussée par l'augmentation de la consommation électrique. Or le mix électrique égyptien est composé majoritairement de gaz naturel – 74 % en 2005 et jusqu'à 94 % en 2009, l'année où le pays exporte le plus – alors qu'à partir de 2009 précisément, la production de gaz commence à décliner. Le pays a ainsi des difficultés à satisfaire sa demande intérieure et se voit donc contraint de réduire les quantités de gaz qu'il exporte. Aussi, entre 2009 et 2011, les livraisons faites à Israël, la Jordanie, la Syrie et le Liban sont régulièrement en dessous des engagements contractuels ; de même pour les exportations de gaz liquide (- 30 % par an entre 2010 et 2013). Malgré cela, en 2010 et 2011, le secteur électrique égyptien peine à obtenir un approvisionnement sans interruption en gaz, ce qui cause plusieurs pannes de courant au Caire⁹.

Dès 2015, les autorités égyptiennes se voient ainsi contraintes d'importer du gaz naturel sous forme liquide auprès de la Norvège, de la Russie et de l'Algérie pour satisfaire la demande intérieure. Dans le même temps, l'Égypte signe un accord d'importation de gaz avec Israël via le gazoduc entre El-Arish et Ashkelon ; une situation paradoxale lorsqu'on se souvient que moins de cinq ans auparavant, c'est Israël qui importait près de 50 % de

⁷ Energy Information Administration, « Egypt », consulté en janvier 2018.

⁸ International Energy Agency, « Egypt », consulté en janvier 2018.

⁹ Shaffer Brenda, « Energy resources and markets in the eastern Mediterranean region », *The German Marshall Fund (GMF) of the United States*, juin 2012.

sa consommation de gaz auprès de l'Égypte. Cette situation énergétique précaire entre 2009 et 2015 a donc contribué à augmenter le déficit budgétaire du pays puisque pour la seule année 2014-2015, les dépenses en matière électrique ont dépassé les 3,5 milliards de dollars.

5.2 – Les ambitions internes avec Zhor

La découverte du gisement Zhor à l'été 2015 marque donc un point de rupture. Les énormes quantités de gaz qu'il renferme (850 milliards de m³) permettent à l'Égypte d'envisager son avenir énergétique avec plus de sérénité. Les autorités égyptiennes ont donc profité de l'occasion pour dessiner une nouvelle stratégie gazière afin de ne pas répéter les erreurs des années précédentes.

D'abord, il s'agit d'augmenter rapidement les volumes de production de gaz. En février 2016, le gouvernement autorise donc la compagnie italienne ENI à investir dans le bloc où se situe le gisement Zhor afin de démarrer au plus tôt son exploitation. Et en décembre 2017, deux ans et demi seulement après sa découverte, la production démarre. Le débit journalier, déjà conséquent (9 millions de m³ par jour), devrait être considérablement augmenté d'ici deux ans pour atteindre environ 75 millions en 2019¹⁰ – pour rappel, le pays a produit en 2016, en moyenne, 140 millions de m³ de gaz¹¹. L'enjeu, comme l'indique le ministre du Pétrole égyptien Tarek El-Molla, consiste à obtenir l'auto-suffisance en gaz naturel afin d'alléger le budget de l'État par la réduction, notamment, des volumes d'importation d'énergie primaire.

Mais au-delà du gisement Zhor, Le Caire souhaite démarrer l'exploitation de nouveaux champs gaziers dans le Nil occidental (Taurus, Libra, Giza, Fayoum et Rave), à l'est du Delta du Nil (Atoll), mais également en Méditerranée¹². L'objectif étant de combler d'ici à 2020 l'écart entre la consommation et la production de gaz naturel, voire d'en produire plus que nécessaire pour développer son utilisation dans le domaine industriel.

Autre changement majeur : le vote, à l'été 2017, d'une loi (Loi 196) encourageant la libéralisation du secteur gazier, mettant fin au monopole de l'État et permettant l'arrivée de nouveaux acteurs privés. La loi précise que ces derniers pourront notamment exporter, transporter, importer, stocker et commercialiser directement le gaz naturel en utilisant les infrastructures déjà construites (usine GNL ou gazoduc), sans passer par l'État¹³. De cette manière, l'État se décharge financièrement d'une partie de ses responsabilités en termes d'approvisionnement gazier pour la confier à des acteurs privés, ce

¹⁰ « Egypt's giant zhor gas field starts production », *Bloomberg*, 16 décembre 2017.

¹¹ « L'Égypte se donne deux ans pour doubler sa production en gaz », *La Tribune*, 27 juillet 2017.

¹² Benjamin Augé, « L'espoir d'une indépendance énergétique retrouvée en Égypte », *Notes de l'Ifri*, février 2016.

¹³ Lettre économique d'Égypte n°76, septembre 2017, Direction Général du Trésor.

qui constitue une véritable nouveauté pour le pays. C'est grâce à cette loi que l'Égypte, qui a un contentieux dans le domaine gazier avec Israël, peut néanmoins envisager d'exporter du gaz israélien indirectement via des compagnies privées (voir chapitre 3).

Enfin, pour libérer une partie de la production gazière dont l'essentiel est aujourd'hui capté par la production d'électricité (72 % de la production électrique est généré avec du gaz naturel, ce qui représente 62 % des besoins domestiques en gaz en 2015), l'Égypte s'est engagée dans un processus ambitieux de transition énergétique. D'ici à 2020, le gouvernement souhaiterait que la part des énergies renouvelables dans le mix électrique atteigne 20 % – contre 1,2 % actuellement¹⁴ – afin de faire diminuer la part des énergies fossiles qui représentent aujourd'hui plus de 90 % du mix¹⁵.

En à peine deux ans, l'Égypte a su réaliser un certain nombre de progrès dans le domaine gazier afin de s'imposer à nouveau dans la région, comme en témoignent ses ambitions d'exportations (chapitre 3). Pour 2018, l'enjeu pour l'Égypte consiste à mettre pleinement en œuvre sa loi sur le gaz, et en particulier la libéralisation du secteur pour créer un marché plus flexible et s'imposer encore davantage sur la région.

Chapitre 6 – Les similitudes libano-chypriotes : impréparation et regain de tension internes

La découverte de gaz pour le Liban et Chypre a eu deux conséquences assez similaires. D'une part, les découvertes israéliennes à partir des années 2000 interrogent ces deux pays sur leur propre territoire maritime et la faiblesse de leur cadre institutionnel dans le secteur énergétique. La principale différence tient au fait que Nicosie réagit plus rapidement que Beyrouth.

Au-delà de cette particularité commune, il y a d'autre part l'existence d'un conflit géopolitique à l'intérieur de leurs frontières internationales que vont raviver les enjeux gaziers. Au sud du Liban, le Hezbollah fait du gaz un sujet d'opposition à la politique gouvernementale ; tandis qu'au nord de Chypre, la République turque de Chypre Nord (RTCN), avec le soutien de la Turquie, s'oppose à la politique menée par Nicosie en matière énergétique.

¹⁴ Ministry of Electricity and Renewable Energy, « Egyptian electricity holding company », annual rapport 2015/2016, p. 20.

¹⁵ « France-Égypte : un partenariat stratégique pour développer les énergies renouvelables », *Le monde de l'énergie*, 20 novembre 2017.

6.1 – Remise à niveau institutionnel

Les premières découvertes de gaz au large d'Israël et de Gaza au début des années 2000 incitent le gouvernement chypriote à développer son secteur énergétique encore sous-exploité. Une première Loi sur les Hydrocarbures est ainsi votée en 2007, laquelle vise à réguler les activités d'exploration et d'exploitation. La même année, le ministère en charge du secteur énergétique lance un appel d'offres international afin de confier l'exploration de blocs de concessions qu'il vient de tracer en mer à des compagnies étrangères.

Un an plus tard, en 2008, le gouvernement crée la Compagnie nationale de gaz (DEFA) pour développer le secteur gazier de l'île, notamment la construction des réseaux de gazoducs, tandis qu'il confie à Noble Energy l'exploration de son bloc 12, limitrophe à la frontière israélienne. En 2011, celle-ci annonce la découverte du gisement Aphrodite (130 milliards de m³), ce qui incite les autorités chypriotes à attribuer de nouvelles licences d'exploration.

Pour s'adapter à son nouveau statut depuis cette découverte, le gouvernement décide de créer en 2014 la Compagnie chypriote pour les hydrocarbures. Détenu intégralement par le gouvernement, cette entité a désormais en charge la gestion des ressources gazières et pétrolières du pays et notamment l'attribution des blocs de concessions. Au début de l'année 2018, 8 blocs sur 12 ont ainsi été attribués à cinq autres compagnies étrangères (l'italien ENI, le français Total, le qatari Qatar Petroleum, l'américain Exxon-Mobil, le sud-coréen Kogas).

Tandis que Chypre devient de plus en plus active dans le secteur énergétique offshore, le pays signe en parallèle des accords de délimitation maritime avec ses voisins, afin d'écartier les éventuelles querelles juridiques, en vain : le premier en février 2003 avec l'Égypte (non reconnu par la Turquie) et le second avec le Liban en janvier 2007 (contesté depuis par Beyrouth dans le cadre du conflit frontalier avec Israël). À la fin de l'année 2010, c'est enfin avec Israël que le pays s'entend pour délimiter la frontière la plus à l'est de son territoire maritime (contestée cette fois par la RTCN, la Turquie et le Liban).

Chypre n'est donc pas un État pionnier dans le domaine de l'exploration offshore en Méditerranée orientale comme Israël ou l'Égypte. Néanmoins, l'activité de ses voisins ne la laisse pas indifférente et elle décide de réagir juridiquement et institutionnellement avant la découverte de Tamar en janvier 2009 qui constitue le véritable point de rupture. Ce n'est pas exactement le cas du Liban.

Au Liban, l'intérêt pour le domaine de l'exploration énergétique démarre à partir des années 1990 et se traduit par des études sismiques réalisées par des compagnies étrangères¹⁶. Après cette date, rien de significatif ne se produit. Il faut en effet attendre le mois d'août 2010 pour que le gouvernement vote une Loi sur les ressources pétrolières offshore afin de déterminer les droits de l'État en mer. Cette loi marque véritablement l'engagement du Liban dans le domaine énergétique offshore, mais celle-ci s'inscrit dans un contexte particulier : au-delà du gisement Tamar découvert dix-huit mois plus tôt, le Bureau d'étude géologique américain a rendu depuis quelques mois seulement (mars 2010) son rapport sur le potentiel énergétique de la Méditerranée orientale tandis qu'Israël a annoncé la découverte d'un nouveau gisement d'envergure (Léviathan) en juin 2010. Rappelons également qu'en juillet de cette même année, le Liban décide de contester la frontière maritime israélo-chypriote à l'ONU car le pays s'estime lésé. Il y a donc une prise de conscience tardive de la part des autorités libanaises vis-à-vis du potentiel énergétique de leur territoire maritime et, contrairement à Chypre qui a su anticiper les découvertes, le Liban doit réagir dans la précipitation.

Alors que Beyrouth engage un combat juridique avec Israël au sujet de leur frontière commune (voir chapitre 2), les autorités organisent le développement de leur cadre institutionnel. Ainsi en décembre 2012, le ministère de l'Énergie établit une institution publique, l'Administration libanaise du pétrole (ALP), mandatée pour organiser la gestion du secteur énergétique offshore. Quelques jours plus tard, le Liban lance son premier appel d'offres pour confier l'exploration de son territoire maritime à des compagnies privées. En octobre 2017, après plusieurs années d'audit et de consultation, l'ALP décide enfin de confier l'exploration de deux blocs sur dix à un consortium de trois entreprises : Total (40 %), Eni (40 %) et le russe Novatek (20 %). Les opérations de forage sont prévues pour 2019, mais déjà les craintes de conflits avec Israël apparaissent puisque l'un des deux blocs (le 9) est adjacent à la frontière israélo-libanaise. Une partie de ce bloc se situe donc dans les eaux israéliennes aux yeux d'Israël. Face à une montée de tensions prévisible, la compagnie française Total a tenu à préciser que les forages n'auront lieu que dans la partie la plus au nord du bloc, soit loin de la zone contestée¹⁷.

Nous avons donc pu voir la similitude des processus de prise en main de la question gazière par les gouvernements chypriote et libanais, lesquels passent notamment par la création de structures de gestion des hydrocarbures pour assurer l'encadrement et la supervision de projets énergétiques d'intérêts nationaux. Cependant, en même temps que ces découvertes impulsent un certain dynamisme politique, elles réveillent et accentuent aussi des tensions géopolitiques internes.

¹⁶ Abdallah Mirvat et Salami Houssam, « Overview of the Oil and Gas exploration in Lebanon », *Mediterranean Gas and Oil International Conference*, 7 novembre 2017.

¹⁷ « Liban : premier contrat de prospection d'hydrocarbures sur fond de tensions avec Israël », *Le Point*, 9 février 2018.

6.2 – **Regain de tensions géopolitiques internes**

Même si à Chypre la communauté internationale ne reconnaît la souveraineté de l'intégralité de l'île qu'au gouvernement de Nicosie, ses décisions ne s'imposent que dans la partie sud ; la partie septentrionale reste *de facto* sous l'autorité de la République turque de Chypre Nord. Aussi, toutes les mesures prises par Chypre sud dans le domaine des énergies offshore ont été contestées par la RTCN, soutenue par son seul allié, la Turquie ; qu'il s'agisse des accords de délimitation maritime avec l'Égypte, le Liban et Israël ainsi que des projets d'exploitation du gisement Aphrodite. La RTCN réclame en outre des droits sur la quasi-totalité des blocs de concession de Chypre sud, tandis qu'Ankara s'oppose à tout forage dans cette zone économique exclusive pour ne pas léser son allié.

La Turquie menace ainsi de boycotter les entreprises impliquées dans les projets chypriotes et n'hésite pas à les intimider militairement. Ainsi, après des premiers forages réalisés en 2017 dans un des blocs d'exploration de Chypre sud, l'armée turque déploya une de ses frégates en Méditerranée orientale pour « surveiller les navires de forage » au large des côtes chypriotes¹⁸. Lorsqu'en novembre 2017 une rencontre tripartite est organisée entre le président égyptien Abdel Fatah Al-Sissi, le président de Chypre Nicos Anastadiades et le Premier ministre grec Alexis Tsipras pour évoquer des projets de coopération énergétique, la Turquie déclare que les conséquences de cette réunion sont nulles¹⁹.

Mais au-delà des intimidations politiques et militaires, Chypre Nord et la Turquie répliquent concrètement sur le plan énergétique. Quelques jours après les premiers forages dans le bloc 12 où sera découvert le gisement Aphrodite en décembre 2011, les deux partenaires signent un accord autorisant l'exploration de tout le territoire maritime du nord de l'île à Ankara ; un territoire soigneusement ignoré par la République de Chypre lors de la délimitation de son espace maritime. Malgré la condamnation de cette dernière, des navires de prospections sismiques sondent depuis plusieurs années les fonds marins de Chypre Nord à la recherche de gisements d'hydrocarbures, sans véritable résultat à ce jour.

Incontestablement, les enjeux énergétiques en mer ouvrent un nouveau volet dans le conflit entre les deux entités de l'île. Celui-ci devra être résolu pour parvenir à un accord qui tarde à aboutir : en octobre 2017 encore, les deux parties de l'île ont participé à de nouvelles négociations à Genève, en vain²⁰.

¹⁸ « Turkey Sends Frigate to Monitor Gas Drilling off Cyprus », *US News*, 13 juillet 2017.

¹⁹ « Eastern Mediterranean may be scene of first conflict of 2018 », *Al Monitor*, 26 décembre 2017.

²⁰ « Nouvel échec des négociations pour réunifier Chypre », Source AFP, *Le Point*, 7 juillet 2017.

Au Liban, la rivalité que suscite le gaz s'inscrit davantage dans un cadre interne qu'international, en raison de la nature du conflit. Ici, il n'y a pas de sécession territoriale entre le sud et le reste du pays, et le Hezbollah qui s'y est imposé ne se considère pas comme une entité souveraine, mais comme un acteur pleinement intégré dans le jeu politique national. De même, l'influence que peut jouer l'Iran dans les rivalités au Liban n'est pas comparable à celle de la Turquie dans le conflit chypriote.

Néanmoins, l'ancrage politique du Hezbollah au Liban et en particulier au sud, l'importance de son arsenal militaire et le soutien financier et politique que lui procure l'Iran, en font un acteur qui échappe en partie à l'autorité du gouvernement. En 2006, les choix stratégiques du mouvement avaient entraîné tout le pays dans une guerre contre Israël ; ce scénario n'est donc pas à exclure dans le cas du dossier gazier d'autant que le Hezbollah se sent directement concerné par ces ressources puisque la plupart des blocs prometteurs et ouverts à l'exploration se situent au sud du territoire maritime.

Dès l'été 2010, la milice chiite annonce donc que « *les besoins du Liban pour la résistance ont doublé à la lumière des menaces israéliennes d'appropriation des richesses pétrolières du Liban* »²¹. Quelques mois plus tard, le président iranien d'alors, Mahmoud Ahmadinejad, se rend au Liban comme pour signifier son soutien au pays et en particulier au Hezbollah, en signant plusieurs accords de coopération dans le domaine énergétique. Cela renforce la détermination du leader du Hezbollah, Hassan Nasrallah, qui menace à nouveau Israël quelques semaines plus tard²².

Depuis, le niveau de tension reste élevé dans cette zone sur fond de contestation de la frontière maritime entre le Liban et Israël. Au début de l'année 2018, l'armée israélienne a révélé que le Hezbollah avait fait l'acquisition de roquettes capables d'atteindre les plates-formes de forage au large des côtes d'Israël. Si ce scénario se produisait, les autorités militaires ont indiqué qu'il serait assimilé à une déclaration de guerre avec le Liban²³.

Aussi depuis 2010, l'État hébreu n'a cessé d'améliorer son arsenal naval pour faire face aux nouveaux défis sécuritaires que suppose la protection des ressources gazières en mer grâce à une augmentation de son budget dans la marine : achat de nouvelles frégates et corvettes, déploiement de drones qui survolent en permanence les zones stratégiques, recrutement de davantage d'hommes, etc. Car au-delà du Hezbollah, le Hamas à Gaza a parfaitement saisi l'importance stratégique de ces gisements pour Israël et l'État hébreu craint qu'en cas de nouveau conflit, celui-ci vise non plus seulement les villes israéliennes, mais bien les plates-formes offshore. En 2019, les forces navales attendent ainsi la livraison de quatre nouveaux bateaux de guerre équipés, comme les modèles

²¹ Site de la télévision *Al-Manar*, 25 juin 2010.

²² « Hezbollah will start third Lebanon war if it uses new rockets to hit gas platforms », *Newsweek*, 3 janvier 2018.

²³ *Ibid.*

précédents, d'une technologie spécifiquement prévue pour parer à la menace des roquettes : le système de missiles anti-roquettes Iron Dome qui avait démontré son efficacité en 2014 face aux roquettes du Hamas à Gaza.

Chapitre 7 – Pour les Palestiniens : obtenir l'indépendance énergétique pour préparer l'indépendance politique

Les Palestiniens sont un acteur un peu particulier dans notre étude sur le gaz en Méditerranée orientale. Ils ne disposent pas d'État, leur territoire est divisé en deux entités géographiquement séparées dont la plus vaste, la Cisjordanie, est occupée en partie par les Israéliens ; et depuis 2006, ils sont gouvernés par deux partis distincts (le Hamas à Gaza et le Fatah en Cisjordanie) dont la rivalité, parfois meurtrière, connaît très ponctuellement quelques accalmies.

Ils sont néanmoins un acteur à part entière pour deux raisons au moins : d'une part, c'est au large de leur côte qu'est découvert l'un des premiers gisements de gaz rentables en Méditerranée et d'autre part, comme la plupart des États de la région, les dirigeants palestiniens entament à ce moment-là une réflexion sur leur propre politique énergétique, notamment dans le domaine de l'électricité.

La spécificité palestinienne réside cependant dans le fait que son secteur énergétique est directement lié à son projet d'indépendance politique. On constate en effet que l'absence d'un mouvement national puis d'une autonomie politique a empêché l'émergence d'un secteur énergétique indépendant. Et ce n'est que lorsque celui-ci est finalement administré par les Palestiniens après les accords d'Oslo, qu'émerge un embryon de secteur énergétique autonome, en particulier dans le domaine de l'électricité.

7.1 – *La lente et difficile marche vers l'indépendance énergétique*

De 1948 à 1967, l'Égypte et la Jordanie occupent respectivement la bande de Gaza et la Cisjordanie, Jérusalem-Est inclus. Ces deux États administrent ces différents territoires et gèrent donc leur secteur électrique. La Cisjordanie annexée est relativement bien reliée au réseau électrique jordanien, et plusieurs lignes électriques y sont construites par le gouvernement. La bande de Gaza se trouve dans une situation plus précaire, car elle se situe à l'extrême périphérie du territoire égyptien, ce qui pose des problèmes de connexion. En outre, contrairement au roi de Jordanie qui voulait faire de Jérusalem sa capitale, l'Égypte n'ambitionne pas d'annexer Gaza et sa population. Cette représentation divergente de ces territoires par les deux dirigeants arabes explique cette différence

de traitement : la Jordanie développe le territoire pour l'intégrer tandis que l'Égypte se contente de l'occuper dans un but strictement militaire.

Passé sous administration israélienne à partir de 1967 (guerre des Six Jours), le réseau électrique de ces territoires connaît une profonde transformation. En effet, Israël connecte une partie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza à ses centrales de distribution limitrophes, y permettant ainsi la diffusion de l'électricité. L'objectif consiste d'abord à raccorder les milliers d'Israéliens installés dans des colonies au réseau électrique israélien par trois lignes principales en Cisjordanie et une dizaine d'autres dans la bande de Gaza, où l'entretien est assuré par les ingénieurs de l'IEC.

L'électrification des territoires palestiniens par Israël entre 1967 et 1993 répond donc d'abord aux besoins des populations israéliennes présentes, lesquelles prétendent à un niveau de confort identique à celui de leurs compatriotes de Tel Aviv. L'électricité leur permet également de mettre en place des systèmes de défense pour protéger leurs implantations par le biais d'alarmes, de détecteurs de mouvements, de projecteurs ou de barrières électriques.

Ainsi de 1967 à 1993, en Cisjordanie comme à Gaza, l'électricité est fournie presque exclusivement par Israël ; en Cisjordanie, deux réseaux électriques coexistent, l'un israélien, destiné à alimenter les implantations de Cisjordanie, et un autre jordanien pour les Palestiniens.

7.2 – Entre autonomie et dépendance après les accords d'Oslo

Les accords d'Oslo en 1993 changent la situation énergétique des Territoires palestiniens car, pour la première fois, les Palestiniens se voient accorder une autonomie politique. Ils obtiennent de l'occupant israélien un début d'autonomie dans certains secteurs gérés par une autorité palestinienne. Et c'est précisément à partir de ce moment que débutent les grands projets d'infrastructures électriques en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Ainsi, un an seulement après la création de l'Autorité palestinienne, celle-ci fonde en 1994 l'Autorité de l'énergie palestinienne (PEA), responsable du développement de l'ensemble du secteur énergétique dans les Territoires palestiniens. En 1997, la PEA met en œuvre plusieurs projets pour diversifier l'offre électrique. En Cisjordanie, elle crée trois grandes compagnies de distribution d'électricité : en 2002, la Hebron Electric Power Company (HEPCO), en 2003 la Southern Electric Power Company (SELCO), puis en 2008 la Northern Electric Distribution Company (NEDCO). Ces agences contribuent à couvrir l'ensemble du territoire cisjordanien et permettent à l'Autorité palestinienne de centraliser la gestion du secteur énergétique, jusque-là détenue par les collectivités locales (municipalités et conseils de villages).

À Gaza, elle œuvre pour la construction d'une centrale électrique, proche de la localité de Nousseirat, au centre de la bande côtière. Les travaux démarrent en 1999 et aboutissent en 2004. Deux ans plus tard, la centrale de Nousseirat alimente la moitié des Gazaouis²⁴. Toutefois, à l'été 2006, sur fond de dégradation des relations israélo-palestiniennes (élection du Hamas et enlèvement du soldat Guilad Shalit), Israël lance une opération militaire à Gaza. Dès les premières heures du conflit, l'armée de l'Air s'attaque aux infrastructures stratégiques et notamment à la centrale électrique qui est complètement détruite. En 2007, la centrale est rénovée, mais sa capacité de production est inférieure à ce qu'elle était (85 MW contre 140).

L'histoire de la centrale de Nousseirat démontre à quel point l'autonomie électrique des Palestiniens reste précaire puisqu'en 2014 encore, lors de l'opération « Bordure protectrice » de l'armée israélienne, la centrale fut une nouvelle fois détruite ; sa reconstruction a pris plusieurs années.

En 2016, l'État hébreu fournit toujours 91 % de l'électricité à l'ensemble des Territoires palestiniens, 6 % seulement proviennent de la centrale de Gaza ; le reste est importé d'Égypte (2 %) et de Jordanie (1 %). En distinguant la Cisjordanie de la bande de Gaza, on observe que la première est intégralement dépendante de ses importations d'énergie, et notamment d'Israël (99 %), quant à la seconde, elle parvient à générer 25 % de son électricité, le reste provient de ses importations israéliennes (67 %) puis égyptiennes (8 %)²⁵.

Pour rééquilibrer cette situation, l'Autorité palestinienne a lancé, fin novembre 2016, la construction d'une centrale électrique à Jénine, financée par divers organismes publics et privés arabes et palestiniens. Inaugurée à l'été 2017, cette centrale doit permettre, d'ici 2020, de subvenir à l'intégralité des besoins électriques du territoire²⁶. Cela n'enlève toutefois pas totalement le lien de dépendance énergétique vis-à-vis d'Israël puisque cette centrale visera essentiellement à transférer vers les Territoires palestiniens l'électricité produite par l'IEC via son propre réseau de distribution. Un accord a été signé le jour de l'inauguration de la centrale en ce sens²⁷.

De même, Gaza n'est pas moins dépendante d'Israël que ne l'est la Cisjordanie grâce à sa centrale de Nousseirat car celle-ci fonctionne exclusivement à partir de carburants importés que l'Autorité palestinienne achète à une société israélienne, grâce à des financements étrangers. Par conséquent, la production d'électricité par les Palestiniens est

²⁴ « Electricity, water and fuel supplies within the Gaza strip – concern over deteriorating humanitarian crises », *Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)*, 30 juin 2006.

²⁵ « Quantity of Electricity Imported and Purchased (MWh) in Palestine by Source and Month », *Palestinian Central Bureau of Statistic*, 2016.

²⁶ Information disponible sur le site Internet de la Palestine Power Generating Company, consulté le 7 février 2018.

²⁷ « Palestine, Israel launch first power plant in West Bank », *Xinhua*, 10 juillet 2017.

elle aussi dans une forme de dépendance énergétique vis-à-vis d'Israël, qui est leur principal fournisseur de carburant.

C'est la raison pour laquelle le développement du gisement gazier (Gaza marine) reste un objectif clé pour les autorités palestiniennes, afin de doter les Palestiniens de leur propre source d'énergie primaire. Depuis le rachat de British Gas par le géant Shell en 2015, c'est désormais ce dernier qui détient la majorité des droits d'exploitation de ce gisement (55 %), en partenariat avec le Fonds palestinien d'investissement (17,5 %) et Consolidated Contractors Company (27,5 %), une société palestinienne spécialisée dans la construction d'oléoducs et de gazoducs basée à Athènes²⁸. Mais à la fin de l'année 2017, la compagnie anglo-néerlandaise a fait savoir à ses partenaires qu'elle cherchait à vendre ses participations²⁹, ce qui va contribuer à retarder, encore, l'exploitation de ce gisement découvert il y a presque deux décennies...

²⁸ Son fondateur mort en 2010, Hasib Sabbagh, était un milliardaire qui œuvrait pour la création d'un État palestinien par des actions économiques (financement de nombreuses activités caritatives et universitaires) et politiques (ancien intime de Yasser Arafat, il fut membre du Conseil national palestinien, le parlement en exil).

²⁹ « Too hot to handle? Shell's Gaza gas field sale hits problems », *Reuters*, 11 janvier 2018.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous pouvons tirer un certain nombre de conclusions :

- i En quelques années la Méditerranée orientale est devenue un bassin énergétique prolifique dont d'importants gisements restent encore à découvrir. Les volumes découverts sont tels qu'ils peuvent assurer l'indépendance en gaz pendant plusieurs décennies de chacun des pays dans lesquels ils se situent. L'exportation d'une part importante de ces gisements est donc envisageable et commence à se préciser, même si les différents projets ne se concrétiseront pas avant plusieurs années. Précisons qu'en aucun cas, ces réserves de gaz ne peuvent modifier les grands rapports de force sur le marché de l'énergie, mais qu'ils sont néanmoins suffisamment importants pour s'intégrer, à la marge, dans des enjeux plus globaux. C'est le cas de l'ensemble des projets d'exportations vers l'Europe qui contribueraient à réduire la dépendance énergétique de l'UE vis-à-vis de la Russie.
- i À l'échelle de la Méditerranée orientale, ces découvertes s'inscrivent dans la géopolitique régionale entre les États. Elles sont aussi bien une opportunité pour Chypre, Israël et la Grèce de renforcer leur partenariat, qu'un motif de nouvelle rivalité entre le Liban et Israël ou Chypre et la Turquie. Retenons donc que les gisements gaziers ne sont pas à l'origine des bouleversements géopolitiques de la région qui se produisent au moment où ils sont découverts, mais parce qu'il s'agit d'enjeux stratégiques, ils sont un sujet qui s'inscrit pleinement dans ces changements diplomatiques.
- i Pour chacun des pays concernés par ces découvertes, ces gisements ont systématiquement imposé une remise à niveau juridique, institutionnelle et parfois fiscale pour permettre d'intégrer ce nouvel hydrocarbure dans la politique énergétique nationale. À chaque fois, la priorité a été de mettre fin à la dépendance énergétique en réduisant les importations d'énergie primaire. Conscients toutefois que le gaz ne pourra subvenir qu'à une partie de leurs besoins énergétiques, les différents acteurs ont impulsé une nouvelle dynamique visant à intégrer progressivement le gaz dans leur mix électrique. Cette politique fonctionne déjà en Israël et bientôt en Égypte, où le gaz produit localement assure ou assurera l'essentiel de la production électrique.
- i Mais au niveau national aussi, les enjeux gaziers créent ou ravivent des tensions géopolitiques internes. En Israël, une féroce bataille politique et juridique a opposé les compagnies privées à des entités publiques ou gouvernementales soit

pour rehausser le niveau d'imposition (commission Sheshenski) soit pour imposer des quotas d'exportation (commission Tzémach) soit pour lutter contre des situations de monopole jugées préjudiciables (Autorité Anti-trust). Au Liban et à Chypre, la question du gaz est également un sujet sensible entre les gouvernements légitimes (la République de Chypre et le gouvernement libanais) et un acteur local non reconnu (la République turque de Chypre nord) ou trop influent (le Hezbollah).

- i Enfin, il y a le cas palestinien qui mérite d'être évoqué en conclusion. Il rappelle le lien intime qui existe entre souveraineté politique et autonomie énergétique. Il est également l'illustration d'un potentiel gâché en raison de trop fortes rivalités politiques internes et externes. Un gisement de la taille de Gaza Marine suffirait à alimenter toutes les centrales électriques nécessaires à la demande palestinienne, de même qu'une partie pourrait être réservée à l'exportation et générer ainsi d'importants profits. À ce jour, Gaza Marine est le plus vieux gisement d'envergure qui n'a pas été exploité, et les récentes évolutions laissent peu d'espoir sur une potentielle exploitation dans les prochaines années.